

Catalogue CC Cœur Côte Fleurie

Description et mesures réalisées par Cœur Côte Fleurie dans les six domaines Cit'ergie :

I.	Planification territoriale.....	p.1
II.	Patrimoine de la collectivité.....	p.13
III.	Approvisionnement énergie, eau, assainissement.....	p.18
IV.	Mobilité.....	p.27
V.	Organisation interne.....	p.33
VI.	Coopération, communication.....	p.38

I Planification territoriale

I.1 Stratégie globale climat-air-énergie

I.1.1 Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Energie

Description

La collectivité définit une vision climat-air-énergie, y associe des objectifs qualitatifs et quantitatifs déclinés dans ses politiques sectorielles. Elle affirme son engagement en matière de climat, d'air et d'énergie en s'impliquant dans des démarches reconnues telles que « territoire à énergie positive » du CLER ou la « Convention des Maires » de la Commission Européenne et en définissant des objectifs plus ambitieux que les objectifs nationaux minimums. Ces objectifs sont définis clairement dans un document spécifique.

La collectivité définit une stratégie climat-air-énergie détaillant la vision qu'elle s'est fixée et structurée autour d'objectifs à moyen et long termes et de cibles intermédiaires de réduction des consommations et émissions. Un programme d'actions opérationnel y est associé, élaboré en cohérence avec les objectifs fixés.

Mesures réalisées

Engagement de la CC Cœur Côte Fleurie dans l'élaboration d'un PCAET fin 2017 (par délibération). Le diagnostic et la stratégie sont finalisés, et le plan d'action est validé.

La CCCCFF a confié à plusieurs organismes l'élaboration du PCAET :

- Le SDEC (énergie, ENR),
- Le CEREMA (changement climatique),
- L'AURH (mobilité),
- Un consultant pour la concertation.

En 2018, les élus ont travaillé sur l'élaboration de la stratégie et des objectifs énergétiques et climatiques, fixés par secteurs, et à différentes échelles de temps (2030 et 2050).

Accompagnée par le SDEC, la collectivité a utilisé l'outil PROSPER, afin de définir différents scénarios. A partir d'un scénario tendanciel jusqu'en 2050, et d'une évaluation du potentiel maximal de réduction des consommations, des émissions et des productions d'énergies renouvelables, plusieurs ateliers de travail ont été organisés ; Le scénario propre au territoire (scénario cible défini par les élus) a ensuite été élaboré.

La prise en compte et la compatibilité du scénario cible avec les objectifs fixés par le SRADDET ont été vérifiées suite à l'adoption de ce dernier en décembre 2019.

La stratégie a ensuite été déclinée de manière opérationnelle, par la définition d'un programme d'actions réparti en 6 axes :

- Axe 1 : Une stratégie locale ambitieuse pour accélérer la transition énergétique
- Axe 2 : La transition écologique, vecteur d'une dynamique territoriale
- Axe 3 : Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050
- Axe 4 : La résilience face aux risques naturels au cœur de l'aménagement du territoire
- Axe 5 : Un aménagement urbain respectueux de l'environnement

- Axe 6 : L'exemplarité de la collectivité : engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

Le projet de plan d'actions comprend des axes déclinés en orientations, puis en actions. Un tableau de bord de suivi du programme d'actions, ainsi que des fiches actions, sont ensuite élaborés (identifiant le porteur de l'action, les partenaires, le calendrier, les budgets/moyens, les financements possibles, les indicateurs de suivi, et une estimation de l'impact climat air énergie).

Concertation :

Pendant l'été 2018, une série de 50 entretiens a été réalisée avec différents acteurs du territoire. En octobre/novembre 2018, 3 ateliers ont été organisés pour travailler sur le programme d'actions > Mobilité touristique, mobilité au quotidien, économie et production d'énergie. Un 4e a eu lieu le 19 février 2019 sur la thématique agricole.

La CCCCFC participe aux réunions de réseau (dans le cadre du SRADDET, du PCAET et de l'opération collective Cit'ergie Sobriété).

La collectivité a également mis en place un plan de communication (sur le site internet, par des articles dans le journal), et d'animation autour du PCAET auprès des différents acteurs cibles.

Indicateurs issus du diagnostic du PCAET :

Consommation énergétique totale du territoire : 899 GWh/an ; soit 42 MWh/hab

Ces consommations sont globalement en baisse entre 2005 et 2014 avec une diminution de 8% à l'échelle du territoire

- Emissions annuelles de GES/hab : 10.5 tCO₂eq/hab.an (en baisse de 7% entre 2005 et 2014)

- Indicateurs annuels d'émissions des 6 polluants atmosphériques réglementaires des PCAET (NO_x, PM₁₀, PM_{2,5}, COV, SO₂ et ammoniac) :

- NO_x : 254.3 tonnes/an

- PM₁₀ : 59 tonnes/an

- PM_{2.5} : 46 tonnes/an

- COV : 218 tonnes/an

- SO₂ : 25 tonnes/an

- Ammoniac (NH₃) : 134 tonnes/an

L'ensemble des émissions de polluants sont en baisse, à l'exception de l'ammoniac, en légère progression depuis 2010 après une baisse entre 2005 et 2010

1.1.2 Réaliser le diagnostic Climat-Air-Energie du territoire

Description

La collectivité effectue régulièrement (tous les 3 à 6 ans) une analyse de sa situation climat-air-énergie pour son territoire, de manière quantitative et qualitative, tous secteurs confondus : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie,

De manière chiffrée, le bilan présente notamment :

- les consommations et productions d'énergie, notamment renouvelable

- les émissions de gaz à effet de serre

- les émissions et les concentrations (dans les zones sensibles) de polluants atmosphériques

- la séquestration de dioxyde de carbone

Mesures réalisées

Réalisation du diagnostic du PCAET, avec plusieurs missions données (budget et moyen humain mis à disposition pour la réalisation du PCAET).

Données issues de l'Observatoire Régional, et du SDEC.

- Le diagnostic comprend un inventaire des émissions de GES et de polluants atmosphériques conformément à la réglementation

- Une estimation de la séquestration carbone

- Une analyse des consommations énergétiques finales du territoire

- Une présentation des enjeux des réseaux de distribution et transport d'énergie

- Une analyse des productions d'ENR&R et des potentiels de développement

- Et une analyse de la vulnérabilité au changement climatique

La collectivité a fait le choix d'attirer des experts pour la réalisation des différents diagnostics : le SDEC pour le volet Energie, le CEREMA pour la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, et l'AURH pour la mobilité durable.

Les méthodologies utilisées sont explicitées dans les rapports, de manière claire.

Valorisation des résultats en interne et en externe : Mise en œuvre d'un plan de communication du PCAET, comprenant une valorisation des résultats dans les différents supports de communication.

1.1.3 Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et définir un programme d'adaptation au changement climatique du territoire

Description

La collectivité analyse les impacts potentiels du changement climatique et la vulnérabilité de son territoire et définit une stratégie. Les sujets abordés sont par exemple :

- gestion des risques (inondation, érosion, etc.), en lien avec les Plans de Prévention des Risques par exemple
- adaptation des normes constructives (confort d'été) et lutte contre les îlots de chaleur
- sécurité de la population et des touristes
- sécheresse, feux de forêt
- limitation du recours à la climatisation des bâtiments
- impact sur l'approvisionnement en eau et plus généralement sur les réseaux d'eau
- impact sur les activités agricoles et industrielles
- impact sur les moyens de production d'énergie conventionnels et renouvelables

Ces sujets sont abordés avec les acteurs locaux et les conclusions sont intégrées dans la stratégie climat-air-énergie de la collectivité.

Mesures réalisées

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la CCCCCF a fait le choix de recourir à un bureau d'étude spécialisé sur la thématique du changement climatique (le CEREMA). Le COPIL PCAET a pris des temps spécifiquement dédiés à la thématique, tout au long de l'élaboration de sa politique climatique.

En complément du diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du PCAET, la CCCCCF s'est engagée auprès de l'IRD2 dans un projet de recherche « Ricochet ». Il s'agit d'un programme de recherche scientifique sur les risques naturels (dont submersion marine, érosion côtière), avec 4 laboratoires de recherche, et une entreprise.

Le Projet comprend une approche multirisque sur 3 territoires côtiers, dont la CCCCCF. L'intercommunalité participe à des réunions d'information ; les élus ont participé par leurs retours sur la perception du risque (information, questionnaire, entretien avec une thésarde).

Par ailleurs, dans le cadre du projet Ricochet avec l'IRD2 > participation active à des réunions sur la modélisation de la submersion marine et candidature de la CCCCCF pour être le territoire normand où se développerait le projet LittoSIM (plateforme d'accompagnement à la gestion du risque de submersion : modélisation de la submersion, simulateur interactif qui intègre les dynamiques environnementales et les actions humaines). Les élus ont pu expérimenter la plateforme développée pour les Sables-d'Olonne pendant une demi-journée.

Présentation de l'étude de vulnérabilité au changement climatique faite aux chefs de service de la CCCCCF. Notamment les services de l'eau potable, l'assainissement, les déchets afin de s'assurer de l'absence d'impact sur la ressource en eau, ou des infrastructures AEP sur le territoire situé en zone inondable.

Réflexion engagée avec le CEREMA sur l'aménagement de l'espace public, et la notion d'adaptation par rapport aux événements climatiques (ex : aménagement devant le port réalisé comme une zone tampon lors de la montée de la mer)

La vulnérabilité climatique du territoire est traduite dans le programme d'actions du PCAET, à travers un axe spécifique « Axe 4 : La résilience face aux risques naturels au cœur de l'aménagement du territoire », décliné ensuite en 6 orientations :

- Orientation 1 : Amélioration des connaissances et de la conscience du

risque

- Orientation 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
 - Orientation 3 : Alerte et gestion de crise
 - Orientation 4 : Prise en compte du risque inondation, submersion, érosion et éboulement par bloc dans l'urbanisme
 - Orientation 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 - Orientation 6 : Poursuite des actions concourant à la réduction de la vulnérabilité (actions souples) : inondation, ruissellement et submersion marine
 - Orientation 7 : Gestion de la protection – volet gouvernance et investissement
- Pour chaque orientation, plusieurs actions sont définies ; il s'agit d'un programme d'actions sur la vulnérabilité avec une approche scientifique pointilleuse, recherchant à approfondir la connaissance et la surveillance des différentes typologies de risque.

L'axe 4 est centré sur les risques liés au changement climatique ; une approche plus transversale est ensuite intégrée à travers les différents axes du PCAET, et notamment l'axe 2 qui aborde également le changement climatique en lien avec la biodiversité, l'agriculture et l'alimentation.

1.2 Planification sectorielle

1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Description

La collectivité dispose d'une programmation énergétique (schéma directeur des énergies), à l'échelle territoriale, avec des indications et stratégies concrètes pour :

- freiner la consommation et améliorer l'efficacité énergétique ;
- mettre en œuvre l'ensemble du potentiel de production d'énergie locale ;
- augmenter l'utilisation des énergies renouvelables (plan de développement des énergies renouvelables, schéma de développement éolien ...) ;
- développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération (schéma directeur de réseau de chaleur) ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations et productions énergétiques ;
- coordonner les différentes démarches sectorielles et notamment la planification urbaine ;
- limiter, voire éviter dans les zones sensibles, les antagonismes avec les objectifs de préservation de la qualité de l'air.

La programmation énergétique comporte une cartographie consignant les secteurs géographiques de développement prioritaires des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur (production ou approvisionnement par un réseau de chaleur). Cette programmation est dotée d'un dispositif de suivi/contrôle avec des objectifs, du suivi et de l'évaluation.

Mesures réalisées

Deux élus référents au PCAET, 1 personne en interne pilote le PCAET et une seconde assiste le pilote.

Etude des potentiels d'installation ENR dans le cadre des diagnostics énergétiques du SDEC, ainsi que 2 notes d'opportunité pour la production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques sur 2 sites (tennis couverts de Touques, et l'école René Coty de Trouville Sur Mer) - 2 bâtiments hors compétence CCCCCF ; en 2019, une nouvelle étude de potentiel photovoltaïque a été réalisée par le SDEC sur le POM'S (bâtiment intercommunal).

L'étude des potentiels en énergies renouvelables a été évalué dans le cadre du PCAET.

- > En 2016, 19 GWh d'énergie sont produits sur le territoire à partir de sources d'énergies renouvelables
- > Une production quasi-exclusivement sous forme de chaleur issue du bois-énergie par les ménages.

Dans la stratégie du PCAET de la CCCCCF : Cœur Côte Fleurie se donne l'objectif de développer parallèlement l'ensemble des filières de production d'énergies renouvelables pour lesquelles un potentiel existe sur le territoire. Ainsi, il n'est pas envisagé de développer l'éolien et l'hydroélectricité faute de potentiel.

Elle définit les objectifs par type d'énergie (bois énergie, photovoltaïque, solaire thermique, pompes à chaleur, méthanisation, et énergies de récupération).

A souligner sur la filière bois énergie :

- Une étude d'opportunité sur la création d'un réseau de chaleur ;
- Un souhait de développer les filières locales bois-énergie par la promotion, en premier lieu, de la forêt de Saint-Gatien-des-Bois, ainsi que les haies bocagères.

En 2019, la CCCCCF a conventionné avec le SDEC pour lancer l'opération « Soleil 14 » : un cadastre solaire en ligne est mis à disposition gratuitement des habitants, ainsi qu'un conseil en ligne pour accompagner les porteurs de projets potentiels.

Dans le PLUi actuel (hors Saint-Gatien-des-Bois) ainsi que dans les Sites Patrimoniaux Remarquables, des règles encadrent la pose de panneaux photovoltaïques.

Les élus sont régulièrement informés et sensibilisés sur ces sujets :

- Lors du séminaire de février 2018 avec les élus : intervention du directeur d'EDF sur le photovoltaïque (avec des ateliers participatifs organisés)
- Lors du séminaire des élus de 2019 : intervention de 3 experts sur les sujets : énergie, éclairage public, parkings intelligents
- Un COPIL PCAET (le 8 juillet 2019), dédié notamment au bois énergie avec des intervenants extérieurs (présentation de la filière bois-énergie par Biomasse Normandie, présentation de l'accompagnement proposé par le SDEC sur le développement des installations de bois énergie).

Pas de réseaux de chaleur sur le territoire ; un potentiel de création très limité, il s'agit d'un territoire rural, avec deux villes centres de 3604 habts (Deauville) et 4 628 en 2017 (Trouville-sur-Mer), avec une densité faible.

I.2.2 Organiser les mobilités sur le territoire

Description

La collectivité dispose d'une planification des déplacements sur son territoire (plan de déplacements urbains, plan global/local de déplacement, plan de mobilité rurale, ...) avec des indications concrètes et des orientations stratégiques pour :

- réduire le trafic motorisé individuel –l'autosolisme
- promouvoir les modes actifs (itinéraires piétons, cyclistes) et l'intermodalité
- promouvoir/étendre les transports publics
- organiser les conditions d'approvisionnement de l'agglomération
- réglementer la localisation des équipements et aménagements générateurs de trafic (centres commerciaux, écoles ...) en fonction de leur desserte en transport en commun, modes actifs...
- limiter les émissions de polluants atmosphériques liés aux déplacements

Cette planification est spatialisée et est dotée d'un dispositif de suivi et de contrôle avec des objectifs, du suivi et de l'évaluation (dont impact sur les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques).

Mesures réalisées

La CCCCCF n'est pas AOM. Centre urbain de moins de 5000 habitants

Etude déplacement réalisée en 2011 + étude de stationnement (par la DDTM). Dans le PCAET :

Réalisation d'un diagnostic Mobilité par l'AURH.

Prise en compte de l'ensemble des flux sur le territoire de la CCCCCF :

- La mobilité des habitants selon le motif et le moyen de déplacement utilisé. Pour l'évaluer, la CCCCCF dispose des données INSEE (domicile/travail/étude) et de l'enquête ménages déplacement diligentée par le Département du Calvados en 2011.
- Les mobilités domicile/travail/étude des actifs et scolaires habitant sur le territoire ou hors territoire CCCCCF (données INSEE)
- Le trafic poids lourds et livraisons. Pas de données pour cette famille de déplacements.
- L'aéroport Deauville Normandie : la fréquentation et le trafic de cet équipement régional ont été analysés, notamment en termes d'émission GES.
- La mobilité des touristes et visiteurs est plus complexe à évaluer faute d'indicateurs fiables. On estime néanmoins qu'elle se pratique massivement en voiture. Le nombre de passagers moyen par véhicule et leur typologie (essence, diesel) ne sont pas connus, tout comme le nombre de kilomètres parcourus sur le territoire.

Même si la CCCCFC n'est pas AOM, elle a défini une stratégie et un programme d'actions ciblés sur la mobilité dans son PCAET.

Plusieurs objectifs à l'horizon 2030 à impulser sur le territoire, et répartis sur la voiture, les modes actifs, le train et les cars (mobilité locale et mobilité longue distance) (cf stratégie PCAET).

Exemples d'objectifs :

- 50 bornes de recharge publiques ou privées accélérées
- Acquisition de 1000 véhicules électriques et 500 véhicules GNV
- 500 usagers d'un service de covoiturage tout public
- 30km d'itinéraires cyclables dont 10km de nouvelles pistes cyclables aménagées en site propre + amélioration de l'existant (services...)
- 20km de lignes de bus refondues (lignes 21 et 22) avec report modal de la voiture vers le bus : augmentation de 30% des distances parcourues
- Développement du car : augmentation de 30% des distances parcourues

La stratégie mobilité est ensuite déclinée de manière opérationnelle dans l'axe 3 « Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone » du plan d'actions, et en 3 orientations :

- Orientation 1 : Gérer les flux à l'entrée du territoire
- Orientation 2 : Valoriser la pratique du vélo et le partage de l'espace public
- Orientation 3 : Diminuer la part de la voiture individuelle et carbonée dans les flux domicile-travail et les déplacements touristiques

De nombreuses actions nécessitent la collaboration avec la Région (AOM sur le territoire), le Département et les communes.

1.2.3 Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets

Description

La politique locale de prévention et de gestion des déchets est définie, mise en œuvre, suivie et évaluée. Elle intègre la réalisation d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (réemploi et réutilisation, la gestion de proximité des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction à la source ...), la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (filière de collecte séparée et de recyclages des emballages et des papiers, collecte séparée et valorisation organique des biodéchets, autres filières de collecte et recyclage notamment via les déchèteries, ...), dans le cadre du service public. La tarification incitative du service aux usagers (par la taxe ou la redevance) doit favoriser la réduction des déchets et les filières de recyclage, et constitue un outil d'optimisation du service déchets.

Mesures réalisées

Compétence collecte des déchets ménagers et assimilés transférée à la CCCCFC le 1er janvier 2017
Traitement des déchets : SEVEDE (sur les 26 délégués du comité syndical, 3 sièges d'élus de la CCCCFC)

- En Régie à la CCCCFC : Collecte des OM / emballage en porte à porte Mise à disposition de bacs ou de sacs gratuitement
- Campagne de collecte des encombrants (1 fois par mois, 2 fois par mois en milieu rural et littoral)
- Collecte des cartons et du verre pour les professionnels (en zone d'hyper centre)
- Collecte des déchets verts en porte à porte entre le 1er mars et le 1er novembre, sauf pour les communes rurales
- Collecte en point d'apport volontaire, avec des colonnes enterrées et de l'aérien > passation d'un marché pour augmenter le nombre de colonnes enterrées (4 flux), et renouveler l'existant.

Redevance spéciale pour les professionnels PLPD 2010-2015 > bilan annuel réalisé

La politique des déchets sur la CCCCFC :

La Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie a signé en juillet 2010 un Programme Local de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME. Son objectif : une réduction de 7% en cinq ans du tonnage d'ordures ménagères résiduelles.

Avec une diminution de plus de 12% de la production de déchets par habitant entre 2009 et 2014, Coeur Côte Fleurie a choisi de poursuivre ces actions en répondant à l'appel à projet « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2015. Lauréate,

la Communauté de Communes a construit un programme d'actions sur trois ans (2016-2018) autour de 14 axes en adéquation avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. L'étude de la tarification incitative fait partie d'une action du TZDZG.

Le PLPDMA de Cœur Côte Fleurie s'inscrit donc dans une démarche de prévention ancienne sur le territoire. Le programme a pris le relais du TZDZG prenant fin au 31 décembre 2018. La durée du PLPDMA étant de six ans, le programme s'étend sur la période 2019-2024.

L'objectif national de réduction des DMA est de -10% entre 2010 et 2020, cela représente une diminution de 1% par an. L'objectif du PLPDMA de Cœur Côte Fleurie est de diminuer de 6% les DMA sur la période allant de 2019 à 2024.

Le PRPGD fixe, quant à lui, un objectif de réduction de 30% des déchets verts apportés en déchèteries d'ici 2027 avec un objectif intermédiaire de diminution de 15% en 2021. Cela représente pour Cœur Côte Fleurie une diminution de 22,5% des déchets verts apportés en déchèteries sur la durée du PLPDMA.

Les 4 axes du programme d'action (cf PLPDMA en PJ) :

- Axe 1 : Prévention et gestion des biodéchets
- Axe 2 : Le réemploi/la réutilisation
- Axe 3 : Exemplarité de la collectivité
- Axe 4 : La sensibilisation du public

Traitement des déchets :

- Les déchets sont transférés au SEVEDE (incinération de l'ensemble des OM du territoire). Sachant que le SEVEDE est proche du territoire (45 min).
- Pour les déchets recyclables : marché alloti. Déchets envoyés au centre de tri du Havre.

Déchèterie :

Pour les particuliers du territoire, l'accès est gratuit ; payant pour les professionnels. Réemploi sur les déchèteries : bennes éco mobilier (réemploi par l'association Place Nette).

Projet d'une nouvelle déchèterie. Des objectifs sont fixés dans le cadre d'un marché global de performance, intégrant la valorisation et le réemploi (attribution du marché en mai 2019) ; proposition à faire par les entreprises pour intégrer la réduction des émissions de CO2.

Marché global de performance sur 7 ans avec un budget de 10 millions d'euros > intègre la valorisation des gravats, en lien avec l'aménagement d'une plateforme de réutilisation

Marché global de performance > 1% de réemploi imposé

Bennes : il s'agit de véhicules Diesel (récupération des véhicules des communes) > le remplacement des véhicules se fait progressivement. Les véhicules utilisés sont de plus en plus innovants en termes environnemental puisqu'ils répondent aux normes Euro VI.

Suivi de la consommation des véhicules (kms, carburant) > alerte en cas d'anomalie + formation éco-conduite des chauffeurs

Actions de sensibilisation : de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont mises en place depuis de nombreuses années :

- La promotion du compostage (mise à disposition de composteur individuel à prix réduit)
- La promotion du Stop Pub
- Opération « achats malins », avec les grandes surfaces du territoire
- Animations et stands de sensibilisation à la prévention
- Sensibilisation à l'éco-consommation
- Sensibilisation en milieu scolaire
- Promotion du réemploi et de la réutilisation
- Ambassadeurs du tri
- Défi Zéro déchet
- Extension des consignes de tri
- Foyers témoins

Bilan depuis le lancement du PLDPMA : sensibilisation du public

• La démarche "gourmet bag" : en 2019 rencontre avec des restaurateurs volontaires et préparation de la suite de l'action. En 2020, groupe de travail créé avec des restaurateurs mais reporté en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19.

• Gaspillage alimentaire : sensibilisation auprès des scolaires (6 interventions), tenue de 6 stands vélo-smoothies sur les plages du territoire pendant la saison estivale

• Les scolaires : 57 animations de sensibilisation en classe : 1 107 enfants sensibilisés

• Les alternatives qualitatives de prévention : réalisation d'un atelier grand public en partenariat avec le CPIE sur la fabrication de ses propres produits d'entretien.

Biodéchets :

Compostage + lombricompostage > dans un objectif de diminution des déchets à la source Proposition de compostage collectif également

Campagne de communication « vélo smoothie » : principe de récupération des invendus > stand sur la plage (à la rencontre les usagers en 2018 et 2019), et pour le forum des aînés.

Bilan depuis le lancement du PLDPMA :

- 119 composteurs individuels et 20 lombricomposteurs distribués sur l'année 2019
- Composteurs collectifs : En 2019, mise en place de 2 composteurs collectifs au lycée Marie Joseph et à l'EHPAD la Roseraie à Trouville-sur-Mer. Début 2020, mise en place d'un dispositif plus abouti dans la résidence du parc Bel Horizon à Touques et contacts pris auprès d'autres résidences.
- Promotion du broyage/paillage : Distribution de paillage/compost aux particuliers deux fois par an en déchèterie. Préparation de la suite de l'action + communication digitale en 2020 (en lien avec l'action « jardiner au naturel »).
- Exemplarité de la collectivité : Composteurs dans les cimetières > contact pris avec FREDON Basse-Normandie

Etude engagée avec le pôle métropolitain sur l'étude des gisements et filières de valorisation. Il s'agit du schéma d'orientation stratégique de Gestion des déchets sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine (document confidentiel, transmis à la conseillère mais non jointe sur l'EMT - consultation sur demande de l'auditeur si nécessaire).

Mise en place d'une gestion patrimoniale des conteneurs enterrés 4 flux.

Indicateurs :

Extrait du rapport annuel 2018 :

OMR : 14 248.22 tonnes

Collecte sélective : 3766.49 tonnes

Déchèteries : 13 543.20 tonnes

Textiles : 65.2 tonnes

Production de DMA : 690.69 kg/hab (population DGF)

+1,50 % de tonnage entre 2017 et 2018 (+1.15% de DMA sur la période 2015-2018). Soit 9.96 kilos de plus par habitant et par an (de 662,83 kilos/hab./an en 2017 à 672,79 kilos/hab./an en 2018)

OMR : 303.6 kg/hab et une diminution de 13.42% entre 2015 et 2018

Emballages et papiers : 45,6 kg/hab et une augmentation de 175.08% entre 2015 et 2018

Verre : 33.79 kg/hab et une augmentation de 55.6% entre 2015 et 2018

Déchèteries : 306.3 kg/hab et une augmentation de 3.23% entre 2015 et 2018

I.2.4 Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Description

La collectivité possède un ou des dispositifs structurant la politique de construction et de rénovation de l'habitat sur son territoire, visant à promouvoir la performance climat-air-énergie du bâti résidentiel.

Cette politique hiérarchise les priorités d'actions, et fixe des objectifs chiffrés opérationnels et territorialisés (nombre, type de bâtiment et niveau de performances...), en accord avec les objectifs nationaux (déclinaison du plan de rénovation énergétique de l'habitat notamment). La stratégie locale est formalisée dans un programme local de l'habitat (PLH) ou a été définie dans le cadre d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique, par exemple. Elle est construite de façon transversale et intégrée avec la planification des déplacements, l'aménagement du territoire, la planification urbaine et le plan climat air énergie territorial.

Mesures réalisées

PLUi valant PLH ; Territoire rural et une OPAH qui s'est terminée en 2017

OPAH 2014-2017 sur l'ensemble du territoire de la CCCCFC.

Des permanences ont été menées par Soliha, dont le conseil sur la rénovation énergétique. Les diagnostics énergétiques étaient réalisés par Soliha entre 2014 et 2017.

L'OPAH fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs (p. 2-3 du PPT de présentation du bilan de l'OPAH) : 188 logements à réhabiliter, dont 105 + 10 logements "lutte contre la précarité énergétique".

Réflexion dans le cadre du PCAET sur la création d'une plateforme de la rénovation énergétique notamment pour répondre à une demande des artisans de structuration de l'offre.

Le PLUi (hors Saint-Gatien-des-Bois) intègre depuis déjà plusieurs années une lisière urbaine qui contient le bâti (un objectif fort, repris dans le PADD) ; le SCoT fixe des objectifs de densité en logt/ha. La division parcellaire est une pratique courante sur le territoire. Observatoire de l'habitat en ligne
- Nb annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement de la collectivité : 83 log/an

1.3 Urbanisme

1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols

Description

Les documents d'urbanisme sont en cohérence avec la stratégie climat-air-énergie de la collectivité, ils en permettent la traduction spatiale, dans une logique d'économie circulaire et de solidarité rural/urbain. Des dispositions incitatives et opposables sont notamment prévues pour favoriser la conception bioclimatique, les formes urbaines resserrées et la mobilité durable, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les réseaux de chaleur/froid, la limitation des émissions et l'impact des polluants atmosphériques sur la population, l'adaptation au changement climatique. La lutte contre l'artificialisation des sols et le maintien des terres agricoles font partie intégrante de la stratégie mise en place.

Mesures réalisées

Le PLU de Cœur Côte Fleurie s'applique sur les communes du territoire, à l'exception de la commune de Saint-Gatien-des-Bois.

La commune de Saint-Gatien-des-Bois a adhéré à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie le 1er janvier 2018. La CCCCFC, qui a la compétence PLU, est substituée de plein droit à l'ancien EPCI compétent (la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville). Il en résulte que, depuis le 1er janvier 2018, la CCCCFC a la compétence pour appliquer et modifier les dispositions du PLUi (du Pays de Honfleur-Beuzeville) impactant le territoire de Saint-Gatien-des-Bois.

PLUi – compétence CCCCFC – 2012 – PLUi Grenellisé (hors Saint-Gatien-des-Bois)

Il est suivi par la commission aménagement du territoire, avec un élu référent. Sensibilisation des élus sur les formes urbaines.

Mobilisation des élus et des agents de manière transversale pour la réalisation du PLU, et travail avec les acteurs.

Il ne comprend pas de chapitre dédié à l'énergie et au climat. En revanche, le PLUi définit des objectifs et des orientations sur la trame verte et bleue, la diversité énergétique, la mobilité durable, la gestion des risques.

Il identifie l'Eco Domaine de Bouquetot comme un site naturel à préserver.

Le PLUi comprend plusieurs OAP paysagères/ou biodiversité, mais pas sur la thématique climat air énergie.

Un travail a été réalisé avec les élus sur les formes urbaines. Le PLU fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

> L'enveloppe urbaine de la Communauté de Communes (avec une cartographie associée p. 43 du PADD) :

- L'indication des « limites » de l'urbanisation, dans une perspective de cohérence et de compacité ;
- Un outil de gestion de l'application de la Loi Littoral quant à la définition des villages, des bourgs, des agglomérations et des nouveaux hameaux intégrés à l'environnement.

Dans le cadre de la loi Littoral : notions de dent creuse, de limite d'urbanisation, et de coupure d'urbanisation définies de manière précise (cartographie et règlement associé).

> La consommation d'espace : ouverture à l'urbanisation de 98.9 ha.

Etude réalisée par la SAFER en 2011, identifiant notamment les terres à forte valeur agronomique pour les protéger dans le PLU.

NB : le territoire est soumis aux contraintes de la loi Littoral (notamment en termes de densité d'urbanisation ; avec de fortes prescriptions sur la protection de l'environnement et du littoral)

La question de la mobilité est intégrée dans le PLUi (notamment sur Trouville – avec des problématiques de mobilité).

Sur 3 communes : Deauville, Trouville-sur-Mer et Villers-sur-Mer : les sites patrimoniaux remarquables contraignent esthétiquement certaines réhabilitations, et l'installation de panneaux solaires (obligation d'avoir des panneaux intégrés à la toiture).

PLUi de la CC du Pays de Honfleur - Dispositions impactant la commune de Saint-Gatien-des-Bois
Dispositions du PLU(i) relatives à la lutte contre l'artificialisation des sols et aux objectifs climat-air-énergie :

Le PADD s'articule autour de trois principes généraux, dont :

- Maitriser et organiser l'urbanisation du territoire
- Protéger l'environnement bâti et naturel, les paysages et le littoral.

Ces deux objectifs sont déclinés en orientations : lutter contre le mitage urbain, prendre en compte les risques, organiser les transports, réduire les consommations de foncier, protéger les espaces naturels remarquables, bois, zones humides, préserver la trame paysagère.

Dans le règlement :

- Secteur Nx (aéroport) : sont autorisés les aménagements et constructions relatifs au développement des énergies renouvelables.
- Obligation de gestion des eaux pluviales sur l'unité foncière ou à l'échelle de l'opération nouvelle (article 4).
- Obligation de plantation sur les terrains et les aires de stationnement. Tout arbre abattu doit être remplacé. Essences locales exigées. Surface minimum d'espace vert imposée (article 13).

Sur le plan de zonage :

- Zones humides, haies et mares identifiées et protégées au titre de la loi Paysage
- Repérage des cavités souterraines

Autres éléments :

- Forêt de SGB classée en espaces boisés classés
- Commune de SGB classée en site inscrit (à l'exception du centre bourg)

Documents du PLUi en ligne ici : [https://www.coeurcotefleurie.org/\[...\]/](https://www.coeurcotefleurie.org/[...]/)

SCOT sur Nord Pays d'Auge approuvé en février 2020.

Dans le diagnostic du SCoT : un volet dédié au « climat, ressources énergétiques et leur gestion »

Dans le PADD > un focus sur les « objectifs contribuant à l'adaptation au changement climatique » est réalisé pour chaque orientation du PADD, l'abordant comme une approche transversale.

Dans le DOO, deux objectifs ciblés :

1. Anticiper les enjeux de recomposition spatiale liée à la montée des eaux due au changement climatique
2. Renforcer la mise en œuvre de la transition énergétique

Néanmoins, pas d'objectifs chiffrés fixés dans le SCoT, seulement des objectifs qualitatifs.

Indicateurs du PLUi :

- (%) de surfaces naturelles et agricoles (sur plusieurs années) : 10 121 ha, soit 85% de la superficie de la CCCC

- Atteinte des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain > oui

Le POS antérieur au PLUi de Cœur Côte Fleurie de 2007 prévoyait plus de 1 100ha de zones à urbaniser et 1 150ha de zones urbaines

Le PLUi de 2012 prévoit environ 99ha de zones à urbaniser. Il réduit donc de plus de 1 000ha l'espace

tendanciellement consommable par le territoire au travers du POS antérieur.

65ha, soit 66% des zones à urbaniser du PLU de 2012 sont implantées dans des zones à urbaniser du POS antérieur.

Seulement 33 ha de zones à urbaniser du PLUi concernent des zones naturelles et agricoles. Elles ne détiennent pas d'enjeu écologique, ni ne remettent en cause le fonctionnement de l'activité agricole. Grâce à cette démarche d'optimisation qualitative et quantitative du développement, le PLUi permet de reclasser en zones agricole et naturelle près de 800ha des zones à urbaniser du POS antérieur.

La lutte contre l'étalement urbain est garantie par le tracé de la lisière urbaine dans le PADD qui allie croissance intensive, maîtrise de l'urbanisation et qualité urbaine et environnementale. Cet outil de lisibilité spatiale témoigne également de la volonté de qualifier la lisière urbaine et de valoriser l'espace agricole et bocager comme élément de l'identité de la CCCCCF.

Indicateurs du PLUi de SGB :

Superficie totale zone A = 1234,8 ha

Superficie totale zone N = 3448,2 ha

Sur une superficie totale de la commune de 4911ha (dont 2714,9 ha d'espaces boisés classés)

POS antérieur SGB :

Superficie totale zone NC = 1170,7 ha

Superficie totale zone ND = 3250,7 ha

Autres indicateurs :

- Evolution d'un indicateur de densification (part de logement en reconversion et rénovation / part de logements en extension) : NC

- Nb de nouveaux logements collectifs et individuels groupés / nb total de logements construits dans l'année : NC

I.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement

Description

L'efficacité énergétique, la lutte contre le changement climatique et l'utilisation des énergies renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, sont des critères importants dans les opérations d'aménagement de la collectivité. Des exigences spécifiques sont intégrées dans les appels d'offres d'urbanisme/d'architecture à ce sujet, ainsi que lors de la vente de terrain appartenant à la collectivité ou pour tout autre dispositif de contractualisation impliquant la collectivité.

Mesures réalisées

La CCCCCF acquiert des terrains pour la réalisation de projets d'aménagement. Mais ce sont principalement les communes qui restent souveraines en matière de projets d'urbanisme opérationnel. La CCCCCF a un projet futur d'aménagement d'une zone de 30 ha dont les études de programmation sont en cours (création d'une ZAC Communautaire).

> La programmation de la ZAC est en cours, ainsi que l'acquisition de terrains

> Le PCAET identifie la ZAC dans l'axe 5 « Un aménagement urbain respectueux de l'environnement » dans le cadre d'une étude de planification énergétique.

I.3.3 Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation

Description

Les procédures d'autorisation d'urbanisme et de contrôle des travaux visent à favoriser l'émergence de constructions et de rénovations de meilleure qualité sur le territoire, en termes de performance climat-air-énergie. Les pétitionnaires sont sensibilisés et accompagnés en ce sens.

Mesures réalisées

La CCCCCF instruit les autorisations du droit des sols pour 9 des 12 communes membres à l'exclusion de Deauville, Trouville-sur-Mer et Touques.

Mais compétence des communes (Police du Maire).

Une permanence pour les pétitionnaires est organisée avec l'architecte-conseil du CAUE pour renseigner sur les aspects esthétiques et architecturaux des projets.

Actuellement, pas de directives précises sur l'analyse des permis en matière d'énergie. Les instructeurs vérifient la présence de la note RT 2012.

Le renforcement du suivi de la performance énergétique dans l'instruction des PC est prévue (action programmée)

Reprise des permanences Espace Info Energie depuis mars 2020 : souhait de renforcer le conseil énergie climat ; le CAUE renvoi les pétitionnaires intéressés sur ces thématiques vers l'EIE.

2 Patrimoine de la collectivité

2.1 Suivi et stratégie patrimoniale

2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics

Description

La collectivité dispose d'un bilan énergétique et technique de tous les bâtiments et équipements publics significatifs. Ce bilan inclut des éléments sur les consommations d'énergie, les gaz à effet de serre, les énergies renouvelables, la qualité de l'air intérieur.

La collectivité a mis en place un système de contrôle régulier des consommations d'énergie de ses bâtiments municipaux et équipements (incluant un outil de comptabilité énergétique par usage pour suivre les consommations dans le temps, avec notamment des compteurs communicants), permettant l'optimisation de son exploitation.

Mesures réalisées

La CCCCCF a 15 bâtiments (avec certaines conventions d'occupation sur des bâtiments) ; le service Patrimoine compte 1 personne + un secrétariat (à 0.5 ETP) + 3 ETP au parc de loisirs.

La CCCCCF dispose d'un listing de tous les bâtiments et équipements (surface de plancher, année de construction, installation technique, fréquence d'occupation, énergie chauffage...).

A noter : le suivi énergétique/eau du POM'S est assuré par son Comité de Gestion et celui du Paléospace par la SPL.

Suivi des contrats de fourniture d'énergie par le service Patrimoine.

Le suivi des consommations d'énergie et d'eau se fait via un tableau de suivi depuis mars 2018 (encore peu de recul pour réaliser une analyse réelle).

Un des axes d'amélioration : travailler sur les usagers (avec des outils de communication), et réaliser des contrôles sur site.

Dans le cadre de la campagne de diagnostics énergétiques réalisés avec le SDEC (pilotage de la CCCCCF, réalisation de diagnostics sur 3 bâtiments de la CCCCCF + des bâtiments communaux). l'action est impulsée et pilotée par la CCCCCF.

Bâtiments ayant bénéficié d'un diagnostic énergétique : Paléospace, le POM's, et le siège de la CCCCCF. Au total sur 11 communes et l'EPCI : 194 bâtiments > 89 bâtiments ont bénéficié de l'étude énergétique du SDEC.

Facture énergétique de la CCCCCF : 61 429€ GTC installée au POM's et au Paléospace.

2.1.2 Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation

Description

La collectivité formule une stratégie patrimoniale permettant de planifier et de phaser son évolution à 5 ou 10 ans (extension, réhabilitation, démolition, réaffectation, vente...), en cohérence avec des objectifs de réduction des émissions GES et de consommation énergétique de ses bâtiments. Cette stratégie est déclinée plus précisément en un programme de rénovation prenant en compte :

- des critères de performances climat-air-énergie ambitieux
- l'optimisation de l'usage du patrimoine (mutualisation/regroupement)
- les modalités de suivi permettant le maintien des performances dans le temps
- les coûts et les économies prévus
- la date de réalisation
- les responsables de la réalisation
- les modes de contractualisations et de financement, y compris l'étude de dispositifs innovants comme le marché public de partenariat énergétique (contrat de performance énergétique)
- les gains attendus en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur

Mesures réalisées

Lors de la réalisation des diagnostics sur les 3 bâtiments de la CCCCCF : identification des potentiels

d'économies d'énergie et des potentiels de développement des ENR.

La CCCCFF dispose d'un Plan Pluriannuel d'Investissement travaux (avec des actions à court terme). L'optimisation de l'utilisation de l'espace n'est pas un sujet (pas de potentiel – nombre de bâtiments limité)

Rénovation du centre de collecte (vestiaire, bureau, parking pour les camions)

Rénovations au parc de loisirs (aire de jeux, éclairage).

La rénovation exemplaire du siège de la CCCCFF au 12, rue R. Fossorier (rénovation et changement du système de chauffage) est planifiée. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours (au printemps 2020).

Construction d'une déchèterie en projet, avec une ambition environnementale.

Depuis l'arrivée de la responsable bâtiment, et la mise en place de la démarche Cit'ergie, la CCCCFF a évolué, par la mise en place d'un outil de suivi énergétique (outil simple sur Excel), et l'intégration d'objectifs énergétiques dans l'opération de rénovation du siège (un des seuls bâtiments administratifs, et sur lequel l'intercommunalité a un pouvoir d'action). Des effets positifs sont donc constatés depuis quelques années.

2.1.3 Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés

Description

La collectivité définit des niveaux de performance pour la construction et la rénovation de bâtiments publics concernant :

- l'utilisation efficace de l'électricité ;
- le niveau minimum en matière de performance thermique et d'énergies renouvelables ;
- la santé et la qualité environnementale des bâtiments (notamment la qualité de l'air intérieur) ;
- la durabilité dans la construction et les études, l'exploitation et la maintenance ;
- la limitation de la climatisation ;
- la construction écologique dans les passations de marchés.

Les impacts, notamment économiques, du changement climatique doivent être pris en compte dans l'établissement de ces niveaux de performance de construction.

Ces niveaux de performance sont appliqués concrètement sur des projets de rénovation ou de construction exemplaires, à haut niveau de performances climat-air-énergie.

Mesures réalisées

A l'heure actuelle, pas de bâtiment public neuf ou rénové ayant bénéficié d'une rénovation exemplaire. Rénovation exemplaire du siège de la CCCCFF au 12 rue R. Fossorier : budgété, études et marchés lancés, architecte choisi

L'objectif est le niveau BBC rénovation. L'idée est de tendre vers des améliorations sur le bâti permettant de réduire d'environ 60% les besoins énergétiques liés aux déperditions du bâti. Un travail important sur la ventilation du bâtiment est prévu. Plusieurs hypothèses pour l'obtention de ces objectifs sont à l'étude.

La fiche d'éco-conditionnalité du Département sera un support pour les marchés de travaux. Les actions planifiées concernent : l'intégration de matériaux non polluants et éco certifiées ; l'éco gestion des déchets de chantier ; la perméabilité des espaces extérieurs ; la modularité des espaces.

2.2 Valeurs cibles énergétiques et climatiques

2.2.1 Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics

Description

La collectivité systématise l'efficacité énergétique pour le chauffage, l'eau chaude et le rafraîchissement de ses bâtiments et l'évalue au moyen d'indicateurs énergétiques pour différentes catégories de bâtiments.

Mesures réalisées

Patrimoine de la collectivité limité à 15 bâtiments, dont des bâtiments non pris en compte dans le calcul de l'indicateur (STEP, chenil, bâtiments techniques) et quelques bâtiments non diagnostiqués avec peu d'enjeux (une maison, deux logements de fonction du gardien du parc de loisirs).

A noter : l'enjeu de rationalisation des espaces reste faible au regard du nombre et du type de bâtiments.

Pas de piscine ou de patinoire.

POM's : bâtiment sportif récent (2009), et performant (étiquette B - énergie).

Paléospace (usage touristique) : bâtiment récent (2011), et assez performant (étiquette D - Energie).

La CCCCFC a réalisé un diagnostic énergétique (via le SDEC), sur les principaux bâtiments à enjeu énergétique (Paléospace, POM's, et bâtiments administratifs).

Les résultats sont traduits en kWh/m²/an en énergie finale et en énergie primaire.

Indicateurs d'efficacité énergétique du patrimoine :

- 0% des surfaces en F, G (donc score 20/20)

- 62% de bâtiments (en surface - correspond à 1 bâtiment) en classe A ou B (score 20/20)

Consommation énergétique : 38,9 kWh/hab ou 127kWh/m²

2.2.2 Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics

Description

La collectivité développe l'efficacité énergétique pour les usages de l'électricité dans ses bâtiments et l'évalue au moyen d'indicateurs énergétiques pour différentes catégories de bâtiments.

Mesures réalisées

Patrimoine de la collectivité limité à 15 bâtiments, dont des bâtiments non pris en compte dans le calcul de l'indicateur (STEP, chenil, bâtiments techniques) et quelques bâtiments non diagnostiqués avec peu d'enjeux (une maison, deux logements de fonction du gardien du parc de loisirs).

A noter : l'enjeu de rationalisation des espaces reste faible au regard du nombre et du type de bâtiments.

Pas de piscine ou de patinoire.

POM's : bâtiment sportif récent (2009), et performant (étiquette B - énergie).

Paléospace (usage touristique) : bâtiment récent (2011), et assez performant (étiquette D - Energie).

La CCCCFC a réalisé un diagnostic énergétique (via le SDEC), sur les principaux bâtiments à enjeu énergétique (Paléospace, POM's, et bâtiments administratifs).

Les résultats sont traduits en kWh/m²/an en énergie finale et en énergie primaire. Indicateurs d'efficacité énergétique du patrimoine :

- 0% des surfaces en F, G (donc score 20/20)

- 62% de bâtiments (en surface - correspond à 1 bâtiment) en classe A ou B (score 20/20)

Consommation énergétique : 38,9 kWh/hab ou 127kWh/m²

2.2.3 Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics

Description

La collectivité augmente et mesure la part de chaleur et de rafraîchissement d'origine renouvelable et de récupération dans les consommations de ses bâtiments et équipements, avec une attention à la qualité de l'air extérieur. Il s'agit de prioriser les sources locales, peu émissives et la distribution via des réseaux de chaleur/froid vertueux lorsque que cela est possible.

Mesures réalisées

Les installations d'énergies renouvelables identifiées :

- PV au parc de Loisirs – chauffe-eau solaire

- STEP : Pompe à chaleur ; système de récupération de chaleur en entrée de la STEP

> La production d'ENR chaleur couvre une très faible partie des besoins des bâtiments.

2.2.4 Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics

Description

La collectivité augmente et mesure la part d'électricité renouvelable dans les consommations de ses bâtiments et équipements, en priorité via la mise en service d'installations de production d'énergie éolienne, photovoltaïque, hydraulique, etc. mais également via l'achat d'électricité renouvelable.

Mesures réalisées

Les installations d'énergies renouvelables identifiées :

- STEP : installation PV

> Achat 100% électricité verte avec EDF pour les bâtiments de la CCCCCF : décision du Bureau des maires du 01/12/18.

Connaissance des échéances d'ouverture des marchés et de l'augmentation prévisible des coûts de l'énergie.

> Réalisation d'une note d'opportunité pour la production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques sur le POM'S (par le SDEC ; janvier 2020).

> la production d'ENR électricité couvre une faible partie des besoins des bâtiments.

2.2.5 Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics

Description

La collectivité réduit les émissions de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement de ses bâtiments, et intègre également une réflexion sur l'ensemble de leur cycle de vie.

La collectivité évalue son avancement par rapport à ses objectifs de réduction d'émissions de CO2 et de gaz à effet de serre sur les différentes catégories de bâtiments.

Mesures réalisées

Dans le cadre du diagnostic énergétique du SDEC, un indicateur en émission de CO a été établi. En revanche, pas de bilan GES plus poussé.

Indicateurs :

0% surface de bâtiments en F ou G 0% de surface de bâtiments en A ou B

2.3 Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments

2.3.1 Optimiser l'éclairage public

Description

La collectivité systématise la sobriété et l'efficacité énergétique de son éclairage public et l'évalue sur la base d'indicateurs. Elle étudie l'utilisation de technologies économes en énergie. L'action peut s'étendre à l'ensemble de l'éclairage de l'espace public : monuments, festivités, etc.

Mesures réalisées

Aucune compétence éclairage public à la 4CF.

2.3.2 Economiser l'eau dans les bâtiments publics

Description

Dans une logique de réduction de sa facture d'eau et de préservation de la ressource en eau, la collectivité augmente la maîtrise de la consommation d'eau de ses bâtiments publics. Elle l'évalue grâce à des indicateurs par habitant et par la consommation d'eau annuelle de différentes catégories de bâtiments. La collectivité met en place une politique rationnelle de gestion de l'eau (besoins et utilisation) favorisant une utilisation économe de l'eau.

Mesures réalisées

La CC Cœur Côte Fleurie a mis en place un suivi des consommations d'eau des bâtiments depuis mars 2018, au même titre que pour les consommations énergétiques.

La collectivité dispose peu de bâtiments, et pas de bâtiments très consommateurs d'eau (fontaine ou piscine).

La télé relève est mise en place sur l'ensemble du territoire, dont les bâtiments de la CCCCCF.

Des sanitaires à doubles chasses ont été installés dans les bâtiments récents.

Un récupérateur d'eau de pluie est installé à la fourrière animale.

Les gardiens du parc de loisirs font de la pédagogie avec les clubs.

Indicateurs :

Bâtiments administratifs (indicateurs 2018) :

- 12 rue Fossorier : 313 l/m²
- 14 rue Fossorier : 108 l/m²

3 Approvisionnement énergie, eau, assainissement

3.1 Organisation de la distribution d'énergie et services associés

3.1.1 Optimiser le service public de la distribution d'énergie

Description

La collectivité, en lien avec les gestionnaires/concessionnaires de réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur, veille à la qualité du service rendu et à la contribution de cette mission à sa stratégie d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. Des réflexions et des actions pour une optimisation du réseau, notamment via la flexibilité de la demande, de la production et/ou du stockage (SmartGrid) sont menées.

Mesures réalisées

Pas de compétence de la CCCCCF :

- Distribution de l'électricité : communes
- Distribution du gaz : communes
- Réseau de chaleur : pas de réseau de chaleur

Pas d'actions spécifiques menées par la CCCCCF sur le sujet. Le suivi est réalisé via le SDEC.

3.1.2 Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie

Description

La collectivité œuvre, en partenariat avec les fournisseurs d'énergie actifs sur le territoire et le syndicat d'énergie, à inciter les usagers à baisser leur consommation et à augmenter la part d'électricité renouvelable achetée. Les clients et adhérents sont sensibilisés et des prestations de services dans ce domaine sont proposées.

Mesures réalisées

La CCCCCF n'est pas AOD pour l'électricité, le gaz et la chaleur.

Absence de fournisseurs d'énergie maîtrisés par la collectivité (SEM/régie/exploitants de réseau de chaleur urbain par DSP).

Le SDEC propose des services en matière de MDE et d'ENR (CEP, réalisation de diagnostic, installations de bornes de recharge électrique dans les communes) :

- Equipement par le SDEC en bornes électriques sur le territoire, CEP avec Deauville et Bénerville-sur-Mer, réalisation du diagnostic énergétique intercommunal et pose de sondes dans 26 bâtiments communautaires et communaux, étude du volet énergie du PCAET.
- Partenariat en cours avec EDF sur la transition énergétique

3.2 Production énergétique locale

3.2.1 Récupérer la chaleur industrielle, pratiquer la cogénération, utiliser les réseaux de chaleur/froid comme vecteur

Description

Les possibilités de récupération de chaleur des grandes entreprises industrielles et des centrales électriques, y compris à partir et pour la production de froid, sont exploitées.

Le potentiel de cogénération voire de tri-génération (à partir d'énergies renouvelables prioritairement, puis de gaz naturel) par exemple pour le secteur du chauffage ou du rafraîchissement, est connu et exploité. Les technologies et les sources d'énergie utilisées, sont choisies dans une approche multicritère climat-air-énergie.

La mobilisation du potentiel de récupération de chaleur est pensée en cohérence avec le développement des réseaux chaleur.

Mesures réalisées

Evaluation du potentiel de récupération de chaleur et de cogénération dans le diagnostic du PCAET :

Le territoire compte peu d'industries. Cependant, un gisement de chaleur fatale industrielle intéressant pourrait exister dans les plus grosses industries du territoire, soit Eiffage Travaux publics ouest à Touques et Jacomo à Deauville. Il pourrait être valorisé par exemple pour le chauffage des bâtiments tertiaires situés à proximité (hôtels près de Jacomo...) ou pour de nouveaux besoins à implanter à proximité.

Les blanchisseries peuvent également produire de la chaleur fatale.

Le réseau d'assainissement :

Sur la zone d'activités de Touques, une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur alimenté par la chaleur fatale de la station d'épuration (Capacité nominale de 115000 équivalents-habitants) a été réalisée en 2013 par le Cabinet Merlin pour le compte de Veolia eau et de Coeur Côte Fleurie.

Le périmètre d'étude envisageait une desserte en chaleur de 4 bâtiments existants ou futurs :

- La maison des jeunes de Trouville-sur-Mer
- La caserne de pompiers
- Les futurs services techniques de Deauville
- Un futur bâtiment de Coeur Côte Fleurie

L'étude montre que ces ressources en chaleur fatale représentent un potentiel de production de chaleur de 958kW, soit 79% de la puissance nécessaire pour les bâtiments considérés. On prend alors comme hypothèse que le potentiel de production d'énergie s'élève à 79% des besoins de chaleur, soit 827MWh/an.

3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement

Description

Le potentiel d'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments, l'eau chaude sanitaire et le rafraîchissement est épuisé, avec une attention sur la qualité de l'air. Lorsque cela est possible, des réseaux de chaleur renouvelable sont mis en place. L'atteinte des objectifs est mesurée avec le pourcentage d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation de chaleur ou de rafraîchissement sur le territoire.

Mesures réalisées

Pas de réseau de chaleur sur le territoire (tissu peu dense / potentiel faible de création de réseaux de chaleur).

Le diagnostic du PCAET identifie un potentiel sur la ZA de Touques (valorisation de la récupération de chaleur de la STEP) ; et sur une ZAC (sous réserve d'une densité énergétique suffisante, intégrant un périmètre plus large que la ZAC).

Actuellement les productions d'ENR chaleur sont principalement du Bois Energie (19 GWh), ce qui équivaut à 3% des ENR sur le territoire de la CC Coeur Côte Fleurie.

Indicateurs :

> 683 GWh de consommations liées à la chaleur et au rafraîchissement

> 19 GWh Bois ; 361 MWh solaire thermique

Couverture des besoins (en énergie finale) du territoire par des ENR&R pour la chaleur et le refroidissement = 2.7%

3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire

Description

Il y a un pourcentage élevé de production d'électricité renouvelable sur le territoire, comptabilisé en MWh/an et en % de la consommation totale d'électricité sur le territoire (photovoltaïque, hydraulique, éolien, etc.). Le choix du type d'énergie renouvelable pour la production d'électricité est rationalisé en fonction des avantages écologiques.

Mesures réalisées

Consommation d'énergie : 24% de la consommation totale concerne la consommation d'électricité, soit 216 GWh.

On recense sur le territoire 5 installations significatives (collectives ou professionnelles) de production d'électricité renouvelable.

> Installations sur les bâtiments suivants : hangar agricole, hôtel le Flaubert, station d'épuration de Touques, résidence de vacances, salle de Villerville.

Potentiel d'installations PV dans le diagnostic du PCAET : 48 GWh

Concernant l'éolien : la quasi-totalité du territoire est exclue du potentiel éolien en raison de la forte urbanisation et de la présence de l'aéroport. Seuls 2 secteurs ne sont pas exclus mais présentent des sensibilités et contraintes environnementales fortes.

Concernant l'hydroélectricité : potentiel estimé à 0 également > Sur CCCC, le débit de la Touques serait suffisant pour envisager ces solutions (5-10m³/s). Cependant, leur intérêt énergétique et économique risque d'être faible par rapport au risque de dégradation écologique (rivière de 1ère catégorie).

Le potentiel maximum de production d'énergie renouvelable estimé dans le diagnostic du PCAET montre une capacité du territoire à couvrir 31% des consommations énergétiques actuelles.

Indicateurs :

- % de la production d'électricité renouvelable par rapport à la consommation totale du territoire en énergie finale : 0.01%

Production d'énergie éolien (4 MWh) + Solaire PV (113 MWh)

- Augmentation de la production d'électricité d'origine renouvelable entre 2010 et 2016 : de 31 MWh à 113 MWh entre 2010 et 2016 > soit, entre 2010 et 2016 une augmentation d'environ 4kWh/hab

- Puissance photovoltaïque installée en Wc/hab : 7 Wc/hab

3.3 Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire

3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)

Description

La collectivité souhaite réduire ses consommations énergétiques et étend donc son action à l'amélioration et l'optimisation de l'efficacité énergétique de ses installations d'eau potable. Des mesures sont prises pour favoriser une utilisation économe de l'eau et la prise de conscience des consommateurs, par exemple :

- la collectivité agit en faveur de l'efficacité de la production et distribution de l'eau potable et de la préservation des ressources en eau.
- la consommation individuelle d'eau est clairement indiquée/détaillée dans les factures d'eau
- les consommations d'eau de l'année précédente et des données moyennes (repères) sont communiquées pour comparaison
- tarifs intégrant le principe du "pollueur-payeur" et encourageant à économiser l'eau
- distinction des charges pour l'eau potable et pour les eaux usées

Mesures réalisées

Compétence CCCC pour l'AEP depuis 1974.

90% du territoire est géré en DSP (SETDN Véolia Eau – DSP conclue pour 12 ans, en 2018). Captage gravitaire

Station de pompage de reprise > châteaux d'eau Peu de potentiels d'optimisation énergétique

La recherche de l'efficacité se fait par la rénovation de son réseau.

Dans le RPQS : bilan énergétique des installations de production, des réservoirs ou château d'eau, et des installations de captage (sur plusieurs années).

Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement.

A noter sur les installations de captage : une forte diminution des consommations énergétiques (de 7287 kWh en 2016, à 3041 kWh en 2018).

La télé gestion est mise en place sur 90% du territoire (déploiement qui s'est fait sur 8 ans) : _____

déploiement en cours de la 2ème génération de compteurs télérelève.

Les abonnés sont alertés en cas de fuite (via leur abonnement) + système de suivi des consommations sur la facture.

Rendement du réseau à 87% (en 2017) et 84% (en 2018)

La CCCCCF dispose d'un programme de rénovation de son réseau, et a mis en place une gestion patrimoniale de ses ouvrages.

Dans le nouveau contrat de DSP : intégration du suivi de la qualité de l'eau en continu par zone de distribution, afin d'optimiser les volumes produits.

A noter : la CCCCCF est en zone touristique > il est donc nécessaire d'anticiper la capacité de stockage (en février : 8000m³ nécessaires pour l'AEP ; en été : 17 000m³ et une capacité de production de 23 000m³).

Pour le moment, la CCCCCF dispose de 4 zones de production d'eau potable (+ un syndicat de production en secours) ; Interconnexion entre les sources pour assurer la sécurité de l'approvisionnement.

Campagne de Sensibilisation :

- Mise en place avec Véolia et le service Communication de la CCCCCF (incitation à la réutilisation des eaux pluviales, faire des économies sur les équipements).
- Utilisation des enquêtes de satisfaction pour améliorer le service rendu (campagne régulière).
- La sensibilisation se fait également via le musée de l'eau Algia à la STEP.
- Enfin, elle communique auprès des habitants (sur son site internet) : défend l'eau du robinet, sa qualité et sa consommation (en lien avec le Défi Zéro Déchet) ; et sur les éco gestes (Prendre des douches, limiter l'écoulement de l'eau lors du brossage de dents, de la vaisselle à la main, réduire le volume d'eau de la chasse d'eau des toilettes, utiliser la machine à laver et le lave-vaisselle bien rempli, arroser tôt le matin ou le soir pour limiter l'évaporation).
- Tous les nouveaux abonnés de l'intercommunalité ont reçu une vidéo interactive leur permettant de comprendre la répartition des charges de la facture d'eau potable.

Chiffres 2018 :

- 26 395 abonnés
- Consommation moyenne : 303l/hab/j (diminution par rapport à 2017 - 315l/hab/j)
- Tarification > 40% de la facture pour l'abonnement ; 60% sur les consommations. Avec un prix de l'eau de 2.01€/m³

Il existe une tarification en fonction des volumes consommés (+ de 150m³ ; + de 2000m³ ; et + de 4000m³).

A noter : pour alimenter l'hippodrome de la Touques : source d'eau industrielle.

Indicateurs :

- Bilan énergétique 2018 des installations AEP : 552 728 kWh > soit une consommation par habitant de 27 kWh/hab (Insee), et 11.5 kWh/hab (DGF)
- Rendement du réseau : en 2016 = 85.1% ; 2017 = 86.9% ; 2018 = 84%

3.3.2 Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement

Description

La collectivité optimise le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement :

- L'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration des eaux usées de la collectivité est élevée et est mesurée par des indicateurs.
- Le potentiel de récupération de la chaleur provenant des collecteurs d'eaux usées et/ou des installations d'épuration des eaux usées est épuisé.
- Le potentiel de valorisation des boues d'épuration est épuisé.

Mesures réalisées

Compétence CCCCCF

1 seule STEP sur le territoire, située sur la commune de Touques – 115 000 EqHab – système membranaire à ultra filtration

DSP avec Véolia (contrat signé au 1er mai 2008 pour 12 ans + 6 ans pour renouveler des membranes de la station et diminution du prix de l'eau pour les usagers)

Des profils variables : 50 stations de pompage/relèvement ; un linéaire de canalisation important Suivi particulier sur la qualité des eaux de baignade, avec une surveillance accrue en été ; campagne de

contrôle des branchements réalisés

Lors de la vente de bien immobilier : contrôle des installations d'assainissement

La consommation énergétique est importante (évaluée et suivie dans le RPQS)

Sur la STEP de la Touques (mise en service en janvier 2010) : mise en place d'un système de récupération de chaleur des effluents en entrée de STEP ; installation de capteurs solaires Construction HQE de la STEP.

> Production de chaleur : pompe à chaleur basse température d'une capacité calorifique de 53.2 kW, permettant de chauffer 620 m² de plancher

Une étude sur la récupération de chaleur a été réalisée (possibilité seulement en entrée de station > solution mise en œuvre).

La valorisation des boues se fait par compostage, dans le cadre du contrat d'affermage. Ceci étant fait en lien avec le classement de la Baie de Seine en zone sensible.

Une volonté : réutiliser les eaux traitées. En discussion avec la DREAL, l'ARS et la DDTM (pas de suite favorable pour le moment).

80% du réseau est aujourd'hui en séparatif et 20% en unitaire. Cependant, le système séparatif n'est pas adapté dans le contexte territorial (impact sur le suivi de la qualité des eaux de baignade).

Les bassins tampons sont dimensionnés pour un temps de retour de pluie semestriel.

La CCCCFF met en application les règlements d'assainissement (collectif et ANC) ; règlement de zonage des eaux pluviales annexé au PLUi.

Sensibilisation via le musée de l'eau Algia, intégré à la STEP. Plusieurs salles sont aménagées, et des animations mises en place (salle multimédia avec un quizz, salle de lecture et vidéo...) > ouverte au grand public et aux écoles.

Indicateurs :

- kWh/kgDBO5 éliminé (ou à défaut : kWh/m³ épuré) :

2018 3747 kg/j DBO5

Volume traité : 3 847 530 m³ en 2018

- kWh consommé en 2018 : 5 702 938 kWh > soit 4.2 kWh/kgDBO5 éliminé (valeur cible de Cit'ergie pour un système BRM de 4 – objectif atteint)

- Valorisation de la chaleur (récupération en entrée de station) : pompe à chaleur basse température d'une capacité calorifique de 53.2 kW, permettant de chauffer 620 m² de plancher

- % des boues valorisées : 777.8 tonnes de boues produites en 2018 évacuées en filière de compostage ; 810.9 en 2017, 819.6 T en 2016 et 911.6 T en 2015.

Nota : la station d'épuration dispose d'un traitement membranaire où les taux résiduels en matières en suspension et bactéries dans l'eau traitée atteignent des valeurs très faibles. De plus, la station traite également l'azote et le phosphore ce qui explique la forte consommation électrique.

3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales

Description

La collectivité pratique une gestion intégrée des eaux pluviales, permettant de maîtriser le ruissellement pluvial sur les zones aménagées (à la source), ainsi qu'à l'aval (ralentissement, stockage temporaire, infiltration), la dépollution et de s'adapter au site.

La mesure inclut également la prise en compte des impacts du changement climatique, par exemple par la gestion des risques inondations (limitation de l'imperméabilisation des rues, places, chemins piétonniers, espaces publics).

Mesures réalisées

Depuis 2001, la CCCCFF est compétente en matière de lutte contre les inondations et les travaux associés. 5 études ont été réalisées sur le territoire.

Diagnostic des points noirs sur chaque bassin versant et définition d'un programme de travaux (au total, 14 millions d'€ investis depuis 2001 jusqu'à ce jour).

Suite aux événements orageux de 2003, plusieurs études ont été menées (avec principalement des solutions sous forme de digues de rétention). En 2010 : réalisation d'une étude technico économique.

Dès les premières études, les règlements de zonage ont été mis en place (en lien avec les promoteurs immobiliers et les aménageurs).

Dès le PLUi de 2007, écriture de règles (en fonction des contraintes des bassins versants et de leur sensibilité) – par exemple infiltration à la parcelle.

Information et prévention des risques :

- Lors des constructions nouvelles
- Prise de conscience des habitants lors de la réalisation des travaux
- Relais des communes via les DICRIM
- 1 PPRI sur le territoire, celui de la Basse Vallée de la Touques
- Atlas des zones inondables, remontées des nappes phréatiques, submersions marines.

La CCCCCF a la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018.

La compétence lutte contre les inondations est gérée par la CCCCCF + prise de compétence sur la submersion marine (littoral Ouest, entre Villers-sur-Mer et Blonville-sur-Mer), avec instauration d'une taxe spécifique. En revanche, la CCCCCF n'a pas pris la compétence sur la gestion des milieux naturels, exercée par le syndicat mixte du bassin versant de la Touques (avec une proposition de convention avec la CCCCCF sur la partie Est de son territoire).

Une étude de danger, questionnant le classement des digues par les services de l'Etat, est en cours (entre Villers-sur-Mer et Blonville-sur-mer).

Par ailleurs, dans le cadre du projet Ricochet avec l'IRD2 > participation active à des réunions sur la modélisation de la submersion marine et candidature de la CCCCCF pour être le territoire normand où se développerait le projet LittoSIM (plateforme d'accompagnement à la gestion du risque de submersion : modélisation de la submersion, simulateur interactif qui intègre les dynamiques environnementales et les actions humaines).

3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Description

A travers ses services techniques et ses partenariats, la collectivité contribue à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de son territoire et à la sensibilisation de tous les acteurs à ce sujet. La collectivité met en place des actions concrètes pour préserver et/ou renforcer la biodiversité sur son territoire et développer des espaces verts, notamment via une politique de végétalisation, de lutte contre la pollution lumineuse, de mobilisation des documents d'urbanisme ou d'outils de contractualisation spécifiques. L'approche menée est transversale et les co-bénéfices avec les orientations climat-air-énergie, notamment en matière d'adaptation au changement climatique sont particulièrement recherchées.

Mesures réalisées

Peu de compétence sur la gestion des espaces verts à la CCCCCF (compétence communale) ; la CCCCCF a 2 espaces verts principaux à gérer : le parc de loisirs et l'Eco domaine du Bouquetot (espaces communs).

Les élus, les services et les acteurs du territoire sont sensibilisés aux enjeux liés à la biodiversité (principalement sur la protection en tant que ressource naturelle ; de l'information reste à faire sur la séquestration carbone, l'adaptation au changement climatique).

Etude TVB dans le PLUi Cœur Côte Fleurie et le SCoT.

1/ Sensibiliser à l'importance et à la fragilité de la biodiversité et aux enjeux liés aux espaces verts :

•Le Paléospace, équipement intercommunal : mise en valeur du marais de Villers-Blonville et sensibilisation à la biodiversité du public. http://www.paleospace-villers.fr/Visites_guidees

•L'écodomaine de Bouquetôt : voir activités de l'association Ecopya

•En 2013 une veille a été lancée sur les plantes invasives :

-Document sur les espèces invasives : à lire à partir de la page 5 « situation de la CCCCCF ».

-Un courrier fût envoyé aux communes afin de leur proposer une demi-journée de sensibilisation effectuée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie à destination des élus, des agents des services techniques et des espaces verts et des tous les agents communaux.

-ci-joint également un article de presse à ce sujet.

•La collectivité met en valeur les informations et actions locales relatives à la biodiversité dans ses

supports de communication (ex: journal communal ou intercommunal, site web...) : Diffusion des formations dispensées à l'éco-domaine de Bouquetôt (maraîchage biodynamique, apiculture naturelle et développement de l'abeille noire, permaculture...) relais des événements tels que « Le jour de la nuit » en octobre 2018 + accord pour l'installation d'un lombriculteur (création de lombri-compost), installation de ruches, maraicher bio, jardins d'abondance... (cf. Cœur Mag n°9 hiver 2019).
Participation au plan de lutte contre le frelon asiatique Convention entre la FREDON et la CCCC en 2017.

•Avec l'opération « fauteuils en Seine » (édition 2016 et 2018), les habitants sont invités à respecter les points d'eau, les mares, ruisseaux etc et à prendre le temps d'observer ces espaces ouverts au public : (cf Cœur Mag 5 déc 2016 + Cœur Mag 6 automne 2018).

•La collectivité suit la réglementation relative à l'éclairage des enseignes : la collectivité a approuvé son Règlement local de publicité intercommunal le 31/03/2018. Sont interdits, les enseignes sous forme de caissons lumineux et les néons sauf à Trouville en zone 1 (enseignes néons historiques conférant un caractère particulier et identifiable à la Ville). Horaires d'extinction lumineuse : de 1h du matin à 6h (sauf pour les activités nocturnes).

https://www.coeurcotefleurie.org/Insignes_def_low_1_7264.pdf
<https://www.coeurcotefleurie.org/>

2/ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires sur le territoire :

-Acquisition d'une désherbeuse à eau chaude non polluante pour le Parc de loisirs (cf. Cœur Mag n°9 hiver 2019). Les solutions et les matériaux retenus dans le programme d'aménagement du parc de loisirs illustrent l'implication de la Communauté de Communes en matière de développement durable. Le principe est simple : aucun déchet ne part à la déchèterie. En effet, tout est mis en œuvre pour préserver la faune et la flore présente. Ainsi, les déchets des tailles des plantations sont broyés avant d'être réutilisés en paillage sur l'ensemble des plantations afin d'éviter l'utilisation abusive de produits phytosanitaires.

- Plantations de haies bocagères tout le long de la future piste cyclable est-ouest (2,5km) et non allergènes ; plantation de haies bocagères au centre de collecte des ordures ménagères, site intercommunal sur la commune de Touques.

- sur l'Eco Domaine du Bouquetot : un éco-pâturage sur les espaces verts (pour l'entretien), ainsi qu'une entreprise qui entretient les autres espaces communs du site.

3/ Prendre en compte la biodiversité dans une approche transversale :

- Les services et les élus en lien avec l'urbanisme, les milieux naturels et la transition énergétique, travaillent ensemble pour mener la politique de préservation de la biodiversité (réunion commune, relecture itérative des documents...) > Le COPIL pour le PCAET est composé des membres de la Commission Aménagement du Territoire et ceux de la Commission Environnement-Cadre de Vie.

- L'élaboration de la trame verte et bleue intègre les enjeux et les objectifs de la démarche climat-air-énergie et vice-versa : p 52 de l'EIE du PLUi : identification des secteurs où les haies bocagères soulèvent un enjeu fort de conservation.

- La collectivité concilie trame verte et bleue et densification des espaces urbains : trame verte et bleue inclue dans le PADD du PLUi (p26 du PADD) à articuler avec la lisière urbaine définie également dans le PADD (p43) : pas d'extension de l'urbanisation au-delà de cette lisière pour :

- Modérer les impacts de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles

- Rendre lisibles ces espaces

- Optimiser le fonctionnement environnemental

- Support à la mise en scène paysagère du territoire

+ Gestion paysagère des trois collines du territoire inclue dans les OAP du PLUi (secteur de densité faible, maintien et renforcement des boisements, corridors écologiques et limitation des hauteurs... : cf p6 à 11 (OAP)

+ ZNIEFF classées en zone Nr donc inconstructibles

+ Identification de pôles de biodiversité majeurs, secondaires et annexes (p53 de l'EIE du PLUi)

<https://www.coeurcotefleurie.org/>

- la collectivité décide d'un seuil maximal d'imperméabilisation des sols pour tout projet d'aménagement de construction, de rénovation ou d'agrandissement sur le territoire : combinaison des articles 9, 12 et 13 règlement PLUi : les surfaces libres de toute construction et de circulation doivent être traitées en espaces verts de pleine terre plantés et paysagers, avec la plantation d'au moins 1 arbre de haute tige (par tranche entamée de plus de 25%) de 100m² de surface libre (UCd : 1 arbre pour 70m² de surface libre) + règles espèces indigènes + les aires de stationnement non couvertes doivent être plantées à raison d'un arbre par tranche de 75m² de terrain affecté au stationnement + compensation : tout arbre abattu doit être remplacé.

- la CCCC est lauréate de l'AMI régional "Territoire Durable 2030" dont la biodiversité est un des

thèmes phare.

Dans le PLU(i) de la CC du Pays de Honfleur – Dispositions impactant la commune de Saint-Gatien-des-Bois

- Forêt de SGB classée en espaces boisés classés
- Commune de SGB classée en site inscrit (à l'exception du centre bourg)

4/ Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie :

- La collectivité restaure des zones humides : application du système « ERC » pour l'aménagement de la future piste cyclable est-ouest. Repérage des zones humides avérées situées en secteur urbanisé dans le PLUi (cf. p31 PADD).

Participation de la CCCCCF au comité de suivi des Marais de la Touques : réhabilitation du réseau hydraulique en lien avec le Département (ex : cf présentation de 2016).

Participation de la CCCCCF au comité de gestion du marais de Villers-Blonville (cf. note suite comité gestion marais Villers-Blonville)

- La collectivité mène des actions de valorisation écologique des espaces publics :

▪ Avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, la CCCCCF travaille sur la continuité écologique des cours d'eau et des marais.

•La CCCCCF a massivement investi dans la STEP pour avoir un rejet à la Touques qui a permis le retour de plus de 6000 truites de mer par an et près de 800 saumons.

•Participation budgétaire de la CCCCCF dans le confortement de la falaise à Villerville (1,3 million d'euros). Les conditions hydrauliques et hydrogéologiques font que les falaises de la Côte Fleurie sont sujettes à des phénomènes d'érosion importants qui engendrent des éboulements et un recul du trait de côte. Le village de Villerville est situé sur un éperon rocheux de l'une de ces falaises et les éboulements concernent des zones urbanisées. Les constructions anciennes les plus proches du littoral ont déjà disparu et un certain nombre de constructions existantes sont concernées par ce problème. L'objectif du projet est de réaliser le confortement de la falaise située en limite de la zone urbanisée de Villerville. En effet, des instabilités importantes sont observées sur ce secteur et mettent en péril l'intégrité des constructions situées en haut de falaise.

Afin de pérenniser la falaise, le présent projet prévoit :

- Le confortement par clouage des murs existants ;
- La réalisation d'une paroi en béton projeté clouée à la falaise.

Ces aménagements techniques de confortement s'accompagnent d'un projet d'insertion paysager, ayant pour objectif général la mise en valeur de la falaise, du village de Villerville et de la promenade située en pied de falaise.

Le périmètre du projet s'étend sur un linéaire de front de mer d'environ 300 mètres et sur une hauteur de 20 mètres.

5/ Utiliser des outils de contractualisation opérationnels pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue : Comodat et bail rural avec les acteurs de l'éco-domaine de Bouquetot liés par la charte de l'association : [http://ecopya.org/\[...\]/charteacobouquetot2804.pdf](http://ecopya.org/[...]/charteacobouquetot2804.pdf)

3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets

Description

La collectivité valorise les déchets résiduels (comprenant les ordures ménagères résiduelles, les refus des centres de tri, le tout-venant, les déchets non recyclables incinérables) et les bio-déchets du territoire :

- Le potentiel énergétique généré par l'incinération des déchets produits sur le territoire de la collectivité ou par la combustion de déchets préparés sous forme de CSR (Combustibles Solides de Récupération) dans des unités dédiées est utilisé, au regard de la stratégie de prévention et gestion des déchets et ressources définie dans la mesure 1.2.3.

- Le potentiel énergétique issu des gaz des décharges est utilisé.

- Le potentiel de valorisation des biodéchets (paille, lisier, déchets de bois, restes de récoltes, déchets organiques des ménages et des activités économiques) est utilisé via le compostage, la production de bio-diesel/bio-méthane pour le chauffage (combustible) ou pour le transport (agro-carburant), des installations spécifiques de combustion de biodéchets.

Mesures réalisées

Compétence Traitement des déchets au SEVEDE

Sur les 14 membres du comité syndical, 3 représentants de la CCCCCF

> Collecte des déchets verts en porte à porte entre le 1er mars et le 1er novembre, sauf pour les communes rurales

> Promotion du compostage mis en place en 2008

Compostage + lombricompostage > dans un objectif de diminution des déchets à la source Proposition de compostage collectif également :

Nbre de composteurs individuels vendus : 215 (objectif de 35 largement atteint)

Nbre de lombricomposteurs vendus : 58 (objectif 15)

Nbre de composteurs collectifs installés : 6 (objectif 7)

> Délibération du Conseil Communautaire en date du 25/01/19 donnant un avis favorable à l'accueil d'un binôme, en service civique pour une durée de 8 mois, afin de sensibiliser les habitants au tri à la source des biodéchets à compter du mois d'avril 2019 (partenariat avec le Conseil Régional). > souhait de la collectivité, mais le recrutement n'a pas abouti (pas de candidat). Nouveau recrutement en cours sur la thématique trisélectif.

> Etude méthanisation sur l'éco Domaine de Bouquetot

> Etude Biomasse et méthanisation du Pays d'Auge

> réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une bi-méthanisation (présentée en janvier 2020) – document confidentiel, transmis à la conseillère mais non jointe sur l'EMT (consultation sur demande de l'auditeur si nécessaire)

Les gisements du territoire : les boues biologiques et les graisses de la Step de Touques, et du fumier équin ; 60% du gisement proviendrait des activités privées (fumier équin). La question du montage juridique a été étudiée.

> Valorisation énergétique des déchets par le SEVEDE (incinération des déchets)

- l'IUOM valorise la chaleur

- l'IUOM valorise l'électricité

Rapport du SEVEDE (transport et traitement des déchets) :

Les rejets atmosphériques sont suivis ; un suivi environnemental de la qualité de l'air est réalisé en deux points de mesure à proximité de l'UVE.

UVE : Depuis la mise en place du réseau vapeur, l'énergie produite grâce à la combustion des déchets permet de couvrir 66% des besoins en vapeur de TEREOS BENP, tout en assurant les besoins de fonctionnement électrique de l'Unité de Valorisation Energétique ECOSTU'AIR.

> Production totale d'énergie d'ECOSTU'AIR en 2018 : 320 867 MWh (avec une augmentation de la valorisation énergétique en 2017 et 2018).

> En 2018, l'UVE a consommé 12 851 MWh soit 4 % de la production totale du site.

> En 2018, le ratio de performance énergétique est de 0,933 (valeur réelle de rendement énergétique TGAP pour l'année 2018- calcul conforme à la réglementation en vigueur).

> Le recyclage des mâchefers et de la saumure en soudière permet d'atteindre un taux de recyclage de 92% des sous-produits.

4 Mobilité

4.1 Promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire et en interne

4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire

Description

La collectivité conduit des actions régulières de promotion et d'information pour une mobilité efficace et active à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Elle s'associe pour cela à l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de la mobilité.

La collectivité évalue, constate des évolutions positives, et communique ainsi l'évolution des parts modales associées à l'ensemble des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle (vélo, marche, transports publics, covoiturage...).

Mesures réalisées

La CCCCCF n'est pas AOM

Part modale sur le territoire de la CCCCCF > enquête réalisée en 2011

Dans le volet mobilité du diagnostic du PCAET > détail sur les déplacements domicile-travail, et domicile-études ; analyse des consommations énergétiques et des émissions de GES spécifique sur les déplacements (et 4 ateliers de concertation réalisés sur le plan d'actions, dont 1 sur la mobilité quotidienne et 1 sur la mobilité touristique).

La CCCCCF travaille avec le département et la région :

- Co-financement des 2 lignes de transport en commun (lignes 21 et 22)
- Plan vélo avec le département et la région.
- Intermodalité gare – Bus Ligne 20 (vers le Havre, Honfleur)

Quelles sont les actions d'information ou de sensibilisation sur la mobilité durable réalisées ?

- Stand tenu par la CCCCCF lors des 21kms Mer, Monts et Marais à Blonville-sur-Mer le 30 septembre 2018 : animation autour de la mobilité sur le territoire.
- Relais de communication dispositif Nomad covoiturage.

Indicateurs :

Part modale piétons : 22.1% Part modale des cyclistes : 1.2% Part modale des TC : 3.1%

4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité

Description

La collectivité veille à la gestion, l'utilisation efficace et à la faible consommation de carburant de sa flotte de véhicules. Cette action implique des mesures portant sur la maintenance, l'entretien, la conduite ou encore l'évolution du parc de véhicules. Il s'agit également d'optimiser, rationaliser et mutualiser l'ensemble des déplacements des agents de la collectivité :

- La collectivité encourage son personnel à un comportement intelligent et durable en matière de mobilité par notamment la mise en place d'un plan de mobilité.
- La collectivité veille à l'utilisation efficace et à la faible consommation de carburant de sa flotte de véhicules
- La collectivité choisit des véhicules à faible émissions de polluants atmosphériques lors du renouvellement de sa flotte

Mesures réalisées

La collectivité connaît ses besoins et sa flotte de véhicules : suivi des consommations de carburants et des kilomètres parcourus (alerte en cas d'anomalie).

La CCCCCF s'est engagée dans une politique de mobilité durable via :

- Une enquête sur les pratiques de mobilité des agents réalisée pendant l'été 2018 dans le cadre de l'opération collective Cit'ergie sobriété afin de sensibiliser les agents et identifier les points d'amélioration
- 1 vélo électrique avec formations pour les agents
- 1 voiture Zoé électrique

- Remboursement des titres de transport à hauteur de 50% des abonnements
- Validation de l'instauration de l'indemnité kilométrique vélo
- Télétravail mis en place pour la crise sanitaire et qu'il sera proposé aux élus d'instituer à l'automne 2020.
- Organisation du covoiturage entre les agents (également avec les agents en charge du SCoT).

L'éco conduite n'est pas encore mise en place (sauf pour les chauffeurs DMA) : il s'agit d'une action du plan sobriété. Un axe « mobilité » est prévu dans le programme d'actions interne Sobriété.

Indicateurs :

- Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) suivi en € (10 500€)
- Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) : 87% en voiture, 7% en covoiturage, 2% train, 2% vélo, 2% piéton

4.2 Rationalisation des déplacements motorisés

4.2.1 Elaborer et faire appliquer une politique de stationnement volontariste

Description

La collectivité souhaite mieux partager l'espace public entre les différents modes de transport, en particulier au niveau des zones centres, en s'appuyant sur une politique de stationnement des véhicules motorisés raisonnée. Ainsi la collectivité met en place une stratégie efficace, elle gère l'ensemble du stationnement sur l'espace public, y compris en dehors du centre (payant).

Mesures réalisées

Absence de compétence voirie et parcs de stationnement

Pas de parcs de stationnement communautaire (territoire rural) Pas de zones d'activités existantes gérées par la CCCC.

Réalisation d'un diagnostic sur le stationnement en 2011 par la DDTM, et repris dans le diagnostic mobilité du PCAET.

L'offre en stationnement est le reflet d'une situation atypique : très (trop ?) capacitaire et confortable en semaine et hors période de fréquentation touristique. Ces parkings, peu utilisés en semaine, occupent des surfaces très importantes, notamment à Trouville-sur-Mer.

En saison et le week-end, les stations de Deauville et Trouville-sur-Mer connaissent d'importants problèmes de stationnement sur la côte et en profondeur. Cette saturation est accentuée par l'effet de recherche de places qui voit tourner dans la ville un nombre important de véhicules.

Dans le PLUi Cœur Côte Fleurie (non applicable sur Saint-Gatien-des-Bois) : Des règles imposant des stationnements deux-roues pour les opérations de plus de 500m² de surface de plancher (article 12.2 PLUi) et des règles imposant moins de stationnement pour les constructions d'habitation en zone urbaine dense (UA = 1 place pour 100m² de SP / zones UB et UC = 1 place pour 70m² de SP)

Installations de bornes de recharges électriques par le SDEC sur le territoire.

4.2.2 Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public

Description

La collectivité met en œuvre des actions destinées à mieux gérer et fluidifier le trafic sur les axes principaux, réduire les vitesses dans certaines zones et améliorer la qualité des espaces publics. Il s'agit notamment, à travers l'acquisition d'outil de gestion du trafic d'une part, de la signalétique, la restructuration et le réaménagement de la voirie et des espaces publics d'autre part, de privilégier les usagers les plus vulnérables tels que les piétons et cyclistes ainsi que de redynamiser les commerces de proximité.

Mesures réalisées

La CCCC n'a pas de compétence en matière de circulation/gestion du trafic (police du maire) Pas de compétence création, aménagement ou entretien de la voirie

Pas de voirie ou parc de stationnement communautaire

Identification des zones génératrices de déplacements dans le diagnostic du PCAET sur la mobilité, en lien avec les enjeux Climat Air Energie.

Des actions de concertation ont été menées dans le cadre du PCAET (avec les différents acteurs du territoire), dont des entretiens et ateliers spécifiques sur la mobilité.

Certaines rues sans voiture sur les communes : Deauville, Trouville-sur-Mer et Villers-sur-Mer

Les espaces publics sont de très haute qualité sur les communes et ils favorisent les déplacements piétonniers et le sentiment de sécurité.

Le territoire a trois digues piétonnes (Villers-sur-mer, Bénerville-sur-Mer et Villerville) et deux secteurs piétonniers de bord de mer (« Les Planches » de Deauville prolongées jusqu'à Bénerville-sur-Mer et celles de Trouville-sur-Mer)

Réaménagement récent du centre-ville de Villers-sur-Mer (par la commune).

Indicateur :

Part de voiries « apaisées » (%) > NC

4.2.3 Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire

Description

Pour réduire ses consommations d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la collectivité définit des règles et organise l'approvisionnement et la distribution des marchandises de son territoire. Elle favorise également une activité de circuits de proximité.

Mesures réalisées

La CCCCCF n'est pas AOM, et n'a pas de compétence voirie/stationnement.

4.3 Mobilité alternative

4.3.1 Développer le réseau piétonnier

Description

La collectivité développe le réseau piétonnier, la signalisation associée et aménage la voirie afin d'encourager le développement de ce mode de déplacement et favoriser le report modal.

Mesures réalisées

La CCCCCF n'a pas la compétence voirie/stationnement.

Éléments de diagnostic du PCAET :

Les trajets inférieurs à 1 km (pour les personnes valides) sont tout à fait réalisables dans un contexte confortable et sécurisé. C'est le cas de Deauville et de sa promenade côtière ou de l'axe formé par les rues Désiré le Hoc et Eugène Colas qui propose une circulation routière apaisée sur plateau piétonnier. Le niveau de confort s'abaisse cependant dans les autres communes littorales dont l'origine et la trame viaire est plus ancienne et pittoresque que le plan en damier aux larges avenues de Deauville. La compacité de Trouville-sur-Mer ne permet pas des cohabitations sereines entre la voiture et le piéton, notamment pour le trafic de transit.

A l'intérieur des terres, les bourgs permettent des parcours chalandis mais les distances supérieures à 1 km sont le plus souvent effectuées en voiture.

La collectivité n'a pas de stratégie de développement du réseau piétonnier (compétence communale). Certaines rues sont sans voiture sur les communes : Deauville, Trouville-sur-Mer et Villers-sur-Mer.

4.3.2 Développer le réseau et les infrastructures cyclables

Description

Pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, la collectivité développe le réseau cyclable, la signalisation et le stationnement associés et aménage la voirie afin d'encourager le développement de ce mode de déplacement.

Mesures réalisées

La CCCCf dispose de peu de compétence en matière de politique cyclable.

Diagnostic mobilité du PCAET :

Le maillage actuel se résume à l'addition des tronçons communaux (Villers-sur-Mer, Deauville et Saint-Arnoult-Trouville-sur-Mer). Ce retard est fortement préjudiciable à la CCCCf face à l'évolution rapide des pratiques touristiques, tournées notamment vers le vélo-loisirs ou itinérant. La démocratisation du vélo électrique constitue une véritable révolution, notamment auprès de séniors.

Les 15 kilomètres de côte ne sont pas aménagés en piste ou bande cyclable à l'exception de portions à Deauville. Une liaison cyclable continue du littoral offre un énorme potentiel tant sur le plan du fonctionnement du territoire que pour sa valorisation mais les contraintes de relief rendent difficile un tel aménagement. C'est pourquoi, il lui a été privilégié une voie verte en site propre le long de la voie ferrée contournant le Mont Canisy reliant Tourgéville à Blonville-sur-Mer, et la seconde reliant Tourgéville à Blonville-sur-Mer est en cours d'acquisition foncière.

Une voie verte aménagée et sécurisée entre Deauville et St-Arnoult est ouverte depuis avril 2019.

La Vélomaritime (Roscoff-Kiev), qui traverse le territoire en direction de Pont-l'Évêque, ne fait l'objet d'aucun jalonnement particulier. Elle n'est que partiellement aménagée + Seine à vélo. Des réflexions sont en cours pour proposer des boucles locales en voie partagée.

La CCCCf a signé des contrats avec la Région et le Département :

- Plan vélo départemental sur les continuités cyclables : travaux en cours ; co-financement Département et CCCCf

> 2% de part modale vélo sur le territoire

> Projet de piste cyclable à Trouville-sur-Mer (Boulevard Kennedy) longeant les rives de la Touques : lancement du marché de maîtrise d'œuvre au Conseil du 26.06.2020.

Règlement sur le stationnement dans le PLUi Cœur Côte Fleurie :

- % de local vélo (pour les constructions supérieures à 500m² de surface de plancher)

- Stationnement couvert sur les parcelles sur certaines zones ; pas de limitation de places de stationnement, mais une obligation en nombre de places de stationnement moins contraignante en zone dense UA (1 place pour 100m² SP pour construction habitation contre 1 place pour 70m² de SP dans les zones UB et UC)

Indicateurs :

- Part de voiries aménagées pour les cycles (% Ou à défaut km/1000hab)

- Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues (nb / 100 habitants)

4.3.3 Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité

Description

La collectivité souhaite développer et améliorer les performances du service public de transports publics dans une perspective d'augmentation de son usage et de diminution du recours à la voiture. Le développement et l'amélioration du service public passe par une augmentation du niveau de fréquence, la qualité des connexions, une densification du maillage, une tarification attractive, un bon service de bus de nuit, la qualité des points d'arrêt ainsi que des véhicules de transport.

Mesures réalisées

La CCCCf n'est pas AOM. C'est la Région qui gère les lignes de transport en commun. Pas d'élus communautaires désignés pour représenter Cœur Côte Fleurie à la Région

Transport en commun :

- Bus Vert (Région) : ligne 20 Caen-Le Havre
- 2 lignes de bus (L21 et L22) qui circulent toute l'année, mais une plus forte fréquence pendant la période d'été (co-financement Région et CCCCCF > à ¾ par la CCCCCF)
- Gare SNCF (direct vers Paris ; Lisieux, Pont l'Évêque ; ligne de la Côte Fleurie Deauville – Dives-sur-Mer remplacée en hiver par bus).

Indicateurs :

> Les deux lignes (L21 et L22) ont une fréquentation à peu près équilibrée : 55 % pour la ligne 21 et 45 % pour la ligne 22 pour un total d'environ 12 000 voyages en 2016 (+ 22 % de fréquentation depuis 2010).

Les mois de juillet et août totalisent 37 % des voyages de l'année. Les arrêts les plus fréquentés sont les terminus communs des deux lignes. En termes de répartition des titres de transport, les tickets unitaires et 4 voyages totalisent près de 90% des titres, les abonnements annuels ne représentant que 4%. Ces deux lignes n'ont pas pour vocation d'assurer les trajets du quotidien et servent d'appoints ponctuels pour des passagers sans véhicule.

> La ligne 20, une ligne structurante vers les pôles extérieurs

La ligne 20 relie Caen au Havre via, sur le territoire de la CCCCCF, les communes de Villers-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Bénerville-sur-Mer, Tourgéville, Deauville, Trouville-sur-Mer, Villerville (ou Deauville, Touques et St-Gatien-des-Bois).

Avec 355 232 validations commerciales et 66 175 validations scolaires en 2016, la ligne 20 est la plus fréquentée du réseau Bus Verts du Calvados, à présent sous l'autorité de la Région Normandie.

La fréquentation de la ligne est stable depuis 2012 et connaît un pic lors de chaque période estivale (plus de 50 000 voyages en juillet et en août avec une moyenne annuelle autour de 30 000 voyages par mois). C'est une ligne très fréquentée par les touristes et visiteurs non motorisés au départ des gares de Caen et de Deauville. En été, l'offre est plus importante et renforcée par une navette dédiée entre Honfleur et Deauville (11 à 14 allers/retours).

Les horaires été 2018 proposent en semaine 10 allers/retours entre Honfleur et Deauville via Saint-Gatien-des-Bois et 17 allers/retours entre Deauville et Villers-sur-Mer (7 et 14 a/r le dimanche). Les amplitudes horaires sont très larges (de 7h le matin à 22h).

Les points d'entrées et de sorties du territoire sont bien appréhendés par les transports en commun, notamment pour les déplacements touristiques. En revanche, les transports en commun ne jouent pas un rôle clé pour les déplacements du quotidien (à l'exception des scolaires qui disposent de lignes dédiées mais ouvertes aux non scolaires cependant).

> Gare de Trouville-Deauville

En termes de fréquentation (nombre de voyages), la gare de Trouville-Deauville est classée 9ème à l'échelle du réseau normand avec 665 000 voyageurs en 2011 et 719 000 voyageurs en 2016.

L'offre ferroviaire, qui connaît une certaine variation selon les week-ends, est de 10 allers-retours quotidiens Paris Saint-Lazare / Trouville-Deauville dont quelques trains directs (2 h de trajet) avec le plus souvent une correspondance TER à Lisieux. Cette liaison TER entre Lisieux et Trouville-Deauville, qui propose 27 missions (un aller ou un retour), est utilisée pour les déplacements pendulaires domicile-travail et domicile-études.

4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité

Description

La collectivité et ses partenaires proposent des offres multiples et complémentaires favorisant la multimodalité et l'intermodalité (auto-partage, co-voiturage, parkings relais, location de vélos...). La tarification et les modalités d'utilisation des services doivent être attractives et simples pour limiter le recours à la voiture individuelle.

Mesures réalisées

La CCCCCF n'est pas AOM. La Région est l'AOM.

Pas d'élus communautaires désignés pour représenter Cœur Côte Fleurie à la Région

L'intermodalité entre les différents réseaux de transports en commun est relativement efficace et permet de construire un maillage depuis la gare, notamment entre les cars de la ligne 20 et les trains. Pour les déplacements du quotidien, les faibles fréquences et les temps d'attente sont dissuasifs pour combiner deux modes de transport. La mise en place récente d'une billettique unique (Atoumod) à l'échelle de la Région pourrait cependant contribuer à les faciliter.

Covoiturage : pas d'aires aménagées (problématique de foncier sur le territoire) > mais le covoiturage s'organise de manière spontanée

Aire de stationnement de Pont l'Evêque bien utilisée

Promotion du dispositif Nomad de la Région

Réflexions en cours :

- Développer le covoiturage entre la ZA de la Touques (pas de correspondance avec le train ; et la distance est trop loin pour rejoindre les entreprises à pied pour les employés)
- Volonté de développer le covoiturage de proximité.

5 Organisation interne

5.1 Gouvernance

5.1.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie

Description

La collectivité met à disposition les ressources nécessaires en personnel pour les questions liées au climat, à l'air et à l'énergie. Les responsabilités, les rôles et les tâches ainsi que les pouvoirs de décision sont fixés et formalisés. Le temps de travail à disposition pour chaque collaborateur pour les tâches concernant les questions d'énergie, de lutte contre le changement climatique et les services permet aux personnels de disposer de moyens d'agir.

Mesures réalisées

La CCCCf mobilise les ressources en interne pour piloter la démarche Cit'ergie (service aménagement du territoire, 2 personnes mobilisées - Mme Vigneron - DGA et Mme Lemancel).

Organisation et responsabilités claires > identification claire lors de la composition des groupes de travail cit'ergie + référents par service dans le cadre de la démarche de sobriété.

Dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique pilotée par l'ADEME, la CCCCf a organisé l'animation de la démarche en interne : un groupe de travail composé d'un référent par service, s'est déjà réuni plusieurs fois. Un programme d'actions est finalisé et en cours de mise en œuvre.

Le Groupe de travail (GT) interne sur la sobriété s'est réuni 6 fois depuis juillet 2018 : travaux sur les volets éditiques et informatiques principalement, ainsi qu'un guide de l'agent éco-responsable.

Par ailleurs, dans le recrutement des nouveaux agents, la démarche Cit'ergie est bien précisée.

> Exemple du recrutement d'un e-chargé de travaux et maîtrise d'ouvrage eau et assainissement. Dans les missions principales, il est bien précisé un volet en lien avec la vulnérabilité du changement climatique du PCAET : « Participer aux réflexions d'aménagement du territoire en prenant en compte la lutte contre les inondations et les risques de submersions marines, en lien avec les notions de résilience urbaine et de changement climatique incluses dans le Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration. »

Effet :

L'organisation de la démarche Cit'ergie, et de sobriété énergétique, est efficace > circulation rapide des informations (Communication active sur la démarche via les flashes internes réguliers), et l'implication se fait via 2 personnes dont la DGA.

Indicateur :

Part d'ETP de la collectivité dédié à la mise en œuvre de la politique climat air énergie : 1.5

5.1.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie

Description

Le comité de pilotage a pour tâche de traiter, au plus haut niveau, des questions climat air énergie. Il effectue des choix et prend des décisions stratégiques pour la politique climat-air-énergie de la collectivité. Celui-ci peut être commun à plusieurs démarches (Agenda 21, Cit'ergie, Plan climat air énergie territorial, Territoires à énergie positive...) dans la mesure où les questions énergétiques et climatiques y sont abordées de manière transversale. Le portage politique de la stratégie climat air énergie est assuré. Un ou plusieurs élus sont désignés comme référents sur les sujets climat air énergie et participent au comité de pilotage.

Mesures réalisées

La démarche Cit'ergie est pilotée par les Commissions Aménagement du Territoire et Environnement (COPIL avec 2 élus pilotes, sur les 2 thématiques de la Commission). Il s'agit de la même commission pour le pilotage du PCAET. Elle se réunit en moyenne 5 fois par an.

En complément : organisation de séminaire avec les élus (1 à 2 par an), et de COPIL sur des sujets spécifiques.

En 2019 :

- Lors du séminaire des élus de 2019 : intervention de 3 experts sur les sujets : énergie, éclairage public, parkings intelligents,
- Un COPIL PCAET (le 8 juillet 2019), dédié notamment au bois énergie avec des intervenants extérieurs (présentation de la filière bois-énergie par Biomasse Normandie, présentation de l'accompagnement proposé par le SDEC sur le développement des installations de bois énergie).

La composition et le rôle du Comité de Pilotage sont claires et définis par les organes délibérants. Le fonctionnement et la fréquence des réunions sont pérennes, et rythmés dans l'année. Les pilotes techniques et politiques sont bien identifiés.

Le COPIL associe des acteurs institutionnels dans le cadre du suivi du PCAET.

Le Comité de pilotage décide des objectifs et de la mise en œuvre des actions (attribution de missions externes - par exemple pour l'élaboration du PCAET, de cit'ergie, de l'EES, de la concertation...).

La DGA, référente cit'ergie, apporte un soutien au comité de pilotage.

La COPIL veille également à la communication auprès des habitants et des acteurs du territoire (validation de la concertation, et des outils de communication mis en place).

Il est important de souligner une bonne participation des élus lors des COPIL, et une organisation souvent participative, où les élus sont amenés à se positionner et co-construire (ce qui a été le cas lors de la construction de la stratégie, et également sur le programme d'actions du PCAET/Cit'ergie).

5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat

Air Energie

Description

La collectivité propose des actions de sensibilisation et de formation sur l'adaptation au changement climatique, la pollution de l'air, les émissions de GES (gaz à effet de serre), les énergies renouvelables et la maîtrise des consommations d'énergie à ses élus et à l'ensemble de ses agents (techniciens, directeurs, ...).

Soutenus par les élus, les agents participent activement à la définition et à l'atteinte des objectifs climat-air-énergie fixés par la collectivité, notamment ceux en relation directe avec leurs services et leurs postes. La collectivité met en place des actions entretenant la motivation de ses agents du type : concours inter-services, système de reconnaissance des initiatives personnelles, boîte à idée....

Mesures réalisées

Formation des agents du service environnement par l'Atmo Normandie

A terme : des formations en interne seront données (dans le cadre de la sobriété énergétique) : informatique, éco conduite par exemple.

Participation régulière des agents et des élus à des conférences ou des séminaires (ex en 2019 : séminaire GRDF "PCAET, les territoires normands en mouvement pour la transition énergétique" avec participation de 2 agents de la Direction Générale).

Le plan de formation est actuellement annuel : en cours d'évolution vers un plan pluriannuel. Les besoins de formation se font par les agents lors des entretiens annuels, et sur les formations demandées par les responsables de service.

Il existe des pratiques de formation en interne : sur les marchés publics, le règlement de publicité, par exemple, qui se sont déroulées dans les locaux de la CCCCCF.

La CCCCCF a établi un listing des formations et séminaires auxquels les agents ont participé en 2018 et en 2019 sur les thématiques en lien avec l'énergie et l'environnement. (cf document joint).

En 2018 :

- 2 formations en lien avec le PCAET (formation de la DGA, C. Vigneron) : « Animer et piloter une démarche Climat-Air-Energie / Construire la démarche Plan Climat » ; « Formation à l'outil PROSPER »
- 3 formations en lien avec la démarche collective de sobriété en Normandie (formation de C. Vigneron, M. Lemancel ; et D. Marchive sur les TIC) : « pratiques internes », « vers la sobriété des habitants et des acteurs du territoire », et « TIC ».

En 2019 : au total, 12 formations sur des thématiques diverses (les déchets, la résilience territoriale, les démarches participatives et de concertation avec les habitants, la rénovation énergétique des

logements, ...).

Sensibilisation et communication interne :

- Organisation de manifestations/d'animations : lors de la Figaro en 2016, sensibilisation des agents à l'eau du robinet
- Organisation du covoiturage dans les pratiques (bouche à oreille)
- Poubelles de tri (3 flux) dans tous les bureaux
- Dématérialisation :
- Au service communication > invitation par mail, rapport d'activités, vœux...
- Des marchés publics
- Lors des Conseils communautaires
- Dans le cadre du programme du TZDZG > organisation d'actions sur la pause déjeuner (ex : fabrication de produits esthétiques, guide des éco geste créé dans le cadre des foyers témoins diffusé en interne aux agents de la CCCCCF)

Flashes internes réguliers > ils permettent notamment de relayer les actions réalisées sur le domaine climat air énergie (ex : vélo smoothie, cit'ergie). Les flashes sont envoyés par mail à l'ensemble du personnel, ou distribués avec le bulletin de salaire.

Par ailleurs, il a été décidé de créer un guide de l'agent éco-responsable dans le guide d'accueil des nouveaux agents.

Les nouveaux arrivants peuvent participer à des visites (Musée de l'eau, Paléospace)

Pique-nique du mois de juin avec les agents + repas de Noël organisés tous les ans

Incitation au compostage et lombricompostage pour le midi

Il est important de souligner l'engagement actif de la CCCCCF dans la démarche collectivité de sobriété de l'ADEME Normandie. A ce titre, plusieurs actions du programme ont déjà été mises en œuvre :

- juin 2018 : présentation via Flash interne de la démarche Cit'ergie
- été 2018 : questionnaires Mobilité + Ecogestes auprès des agents, suivi de la diffusion de 2 flashes internes sous format BD (Bob et Isidor)
- 2ème semestre 2019 : mise en place aux DMA d'un panneau d'affichage dynamique
- Octobre 2019 : paramétrage par défaut des impressions en R/V et N/B
- 2019 : Configuration des serveurs de manière optimisée : mise en place de la supervision énergétique ; arrêt des machines virtuelles « Archives » la nuit et le week end ; Arrêt des matériels de sauvegarde le jour
- Fin 2019/début 2020 : déploiement des nudges « éteindre la lumière » dans les locaux
- Janvier 2020 :
Expérimentation de la Veille Ecran sur les membres du GT depuis le 15/12/2019
Flash interne : Présentation des membres du GT
Flash interne : nomination de Sylvie, Ambassadrice Cit'Ergie, avec Rappel des consignes de tri/écogestes (pour faciliter et légitimer son travail/ménage),
Zone de tri au sous-sol du 12 aménagée + signalétique tri
- Mars 2020 :
Lancement de l'expérimentation « Stockage Impressions » pour 1 mois auprès de 15 participants
Lancement de la campagne « Adoptez la Cocotte Attitude » (limiter ses impressions) via Flash interne et déploiement des bannettes de récupérations des brouillons et affiches imprimantes
Envoi pour avis aux membres du GT de la 1ère version du Guide de l'agent éco-responsable
> D'autres actions sont en cours (réflexion autour de l'achat de papier éco-labellisé...).

5.1.4 Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie

Description

Cette mesure porte sur le suivi et l'évaluation du programme d'actions climat air énergie. La collectivité adopte une méthodologie claire et précise pour mettre à jour, évaluer l'efficacité et l'avancement de son plan d'actions en se basant sur des documents vérifiables et sur ses activités antérieures :

- réalisation annuelle
- basé sur des outils d'évaluation existants
- analyse de la planification des années précédentes (les actions planifiées et réalisées)
- renforcement/ajustement des mesures planifiées
- documentation des résultats
- communication interne et externe et renseignement des résultats basés sur des indicateurs

Mesures réalisées

La CCCCCF a prévu le suivi de la démarche Cit'ergie, et la démarche de sobriété énergétique. Le plan d'actions sur la sobriété est finalisé > le groupe de référents interne est en charge de sa mise en œuvre et du suivi. Il se réunit régulièrement pour assurer le suivi de la démarche depuis 2018.

par ailleurs, suite à la finalisation du PCAET et de Cit'ergie, un dispositif de suivi est mis en place, et prévu pour les 3 ans de visite annuelle cit'ergie, et les 6 ans du PCAET (avec un bilan à mi-parcours). Les fiches actions identifient les pilotes, calendrier et indicateurs de suivi assurant un cadre pour la mise en place du dispositif de suivi.

5.2 Finances et commande publique**5.2.1 Financer et budgéter la politique Climat Air Energie****Description**

La collectivité identifie et se dote chaque année d'un budget directement lié à sa politique climat-air-énergie. Il s'agit du budget destiné à des actions de soutien à la maîtrise de la demande d'énergie, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, à la baisse des émissions de GES, des polluants atmosphériques et à l'adaptation au changement climatique, en fonctionnement et en investissement. Ces budgets ne sont pas des budgets indépendants, mais une partie de chacun des budgets des différents services, relative à la mise en œuvre des actions. En lien avec cette démarche, la collectivité trace et valorise les différentes ressources liées à l'énergie et cherche des financements complémentaires et innovants pour sa politique climat-air-énergie.

Mesures réalisées

La CCCCCF a mis en avant les actions directement en lien avec l'énergie et le climat dans son budget. (cf ci-dessous).

Recherches de financement pour l'aboutissement des projets : TZDZG, Eco Domaine de Bouquetot

Bilan des financements propres apportés par la CCCCCF sur l'OPAH 2014-2017 :

> Ingénierie étude pré-opérationnelle : 36 215€ HT + suivi animation sur 3 ans : 89 100€ + environ 140 000€

> Aides directes = 265 315€ HT

Montants des études pour le PCAET (entre 2018 et 2019) : 97 679,50€ + dépenses pour concertation (ex : forum mobilité et énergie du 24/04/19 + événement jeune public du 16/05 = 20 000 HT)

Dans le cadre de la convention avec Soliha (chaque année depuis, 3 ans, un budget de 10 180€ HT).

Sur la nouvelle STEP : installation de panneaux photovoltaïques (avec revente à Edf)

Indicateur :

- Budget de la politique énergie/climat :

2018/2019 : 138 039€ sur 2 ans, soit 3.4 €/hab/an 2014/2017 (Opah) : 265 315€ sur 3 ans ;

4.4€/hab/an

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions : identification des budgets associés au sein des fiches actions, et du calendrier prévisionnel.

5.2.2 Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique**Description**

La collectivité intègre systématiquement dans ses marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour :

- l'acquisition de matériel de bureau (ordinateur, imprimante, papier...)
- le matériel et fournitures d'entretien (y compris détergents pour le nettoyage, lubrifiants)
- les autres marchés/achats ayant un impact sur le climat (par ex. l'alimentation)

Mesures réalisées

Une personne est identifiée en interne comme référente. En 2019, participation à la formation « marchés publics et critères de DD » de l'Ademe par la référente marchés et un agent du service environnement.

Suite à cette formation, mise en place d'une fiche navette à compléter en amont du marché, contenant une rubrique « clauses environnementales » à compléter obligatoirement. La personne référente veille à ce que des clauses DD soient intégrées dans les marchés.

Un guide de la commande publique est en cours de rédaction en vue d'être diffusé en interne (portage direction) : rappel des consignes et rôles de chacun dans les process marchés.

Avant 2018 : il existait déjà plusieurs marchés intégrant des critères :

- Sur la location de véhicule (pas encore de critères sur l'impact CO2, mais piste à étudier)
- Achat d'un véhicule électrique (zoé)
- Marché de carburants : critère distance entre les ateliers et la station essence afin d'éviter les kilomètres parcourus
- Peu d'organisation de buffets, et si oui ce sont de petits buffets (avec utilisation de produits locaux).
- Connaissance des artisans sur le territoire, mais il n'est pas toujours facile pour eux de répondre aux marchés publics (complexité pour les petites entreprises).

Depuis 2018, 5 exemples de marchés en cours contenant des clauses DD :

- Service Eau-Assainissement : Réhabilitation de réservoirs d'eau potable
« La démarche qualité et environnementale de l'entreprise (meures envisagées pour la protection de l'environnement et la réduction des nuisances, gestion des déchets, recyclage) »

- Service DMA : Acquisition de camions

Clause énergétique « Une variante est autorisée pour proposer des véhicules avec une énergie essence ou une autre source d'énergie plus verte. »

- Service Patrimoine : Marchés de travaux : clause environnementale systématique pour la gestion des déchets de chantier

Dans le marché d'amélioration terrains de foot au parc de loisirs > « Eco-gestion des déchets »

- Service Environnement (des clauses environnementales plus poussées avec notation) :

- Marché de travaux pour la démolition de l'ancien quai de transfert :

« Prévention des risques de pollution (hydrocarbures...) »

« Tri et gestion des déchets, revalorisation des déchets (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets) »

- Marché de prestations intellectuelles pour la faisabilité de la mise en place d'une collecte sélective de biodéchets :

« Limitation de l'impact environnemental lors des déplacements inhérents à la bonne exécution de la mission (réunions de suivi, restitutions etc...) »

« Présentation des actions mises en place par le prestataire dans son organisation interne pour intégrer les éléments du développement durable. »

Indicateur : Part des marchés intégrant des clauses environnementales : 98 % pour les marchés au montant > 15 000 €

6 Coopération, communication

6.1 Stratégie de coopération et de communication

6.1.1 Développer une stratégie partenariale multi-niveaux

Description

La collectivité définit une stratégie de coopération multi-niveaux (locale, régionale, nationale, européenne et internationale) et à destination de tous les acteurs travaillant sur les thématiques climat-air-énergie. Elle recommande et défend sa politique climat-air-énergie par exemple par des prises de position sur l'élaboration des lois et règlements. Par ailleurs, elle développe des actions de coopération décentralisée.

Mesures réalisées

La CCCCCF connaît et collabore avec différents partenaires :

Contrats de territoire avec le département du Calvados et la Région, avec un verdissement des contrats désormais éco conditionnés.

Exemple : dans le cadre de contrats avec la Région Normandie > soutien financier à l'aménagement des pistes cyclables ; aides sur l'Eco Domaine du Bouquetot.

La CCCCCF a de fortes coopérations avec le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine : Exemples :

- Etude sur la valorisation des déchets (étude sur la possibilité de créer une filière de valorisation des matériaux)
- Etude sur la méthanisation
- Schéma d'écologie industrielle
- Groupe de travail sur l'agriculture et l'alimentation.

Le président de la CCCCCF, Philippe AUGIER, est le 1er vice-président (il pilote un des 5 grands thèmes du Pôle, celui de l'attractivité) ; et les DGS des différentes collectivités du Pôle font partie intégrante de la gouvernance du Pôle Métropolitain à travers leurs participations au COTECH des DGS.

Collaboration avec la CC de Pont L'Evêque dans le cadre de la gestion des déchets (mise à disposition du Quai de transfert vers le SEVEDE en charge de l'incinération des déchets, et qui produit de la chaleur).

La CCCCCF coopère avec les institutions nationales et régionales impliquées dans le climat et l'énergie :

- La CCCCCF est sollicitée en tant que contributeur sur le SRADDET et au Pôle Métropolitain
- Atmo Normandie : une élue de la CCCCCF siège à l'Atmo ; il s'agit également de l'observatoire > l'Atmo est donc fournisseur de données Climat Air Energie pour la réalisation du PCAET de la CCCCCF
- ADEME : entre autres, via la participation à l'opération collectivité « sobriété énergétique », et les collectivités nouvellement engagées dans Cit'ergie ; envoi régulier d'Appel à Projets de l'ADEME. La CCCCCF est particulièrement identifiée sur le volet de la gestion des déchets, via l'engagement ancien depuis la démarche TZDZG.

Dans le cadre du montage du projet de l'Eco Domaine du Bouquetot, propriété de la Communauté de Communes, cette dernière a accompagné techniquement et financièrement l'association qui pilote le projet (ECOPYA) : le projet a ainsi pu bénéficier d'une aide de la Région (120 000€ sur 3 ans ; correspondant au financement d'ETP). La CCCCCF a également engagé 5 millions d'euros de travaux dans la rénovation des bâtiments et facilité l'implantation des éco entreprises (contrat de louage de terrains, commodat, bail rural par exemple).

Les entreprises présentes sur l'Eco Domaine sont liées par une Charte, décrivant notamment l'engagement environnemental des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le site (lien avec la mesure 6.3.1).

A noter : le projet date déjà d'une dizaine d'années > la CCCCCF s'est positionnée au niveau du Ministère pour faire évoluer la réglementation et offrir la possibilité à une entreprise de développer des hébergements insolites sur l'Eco Domaine.

Pas de Coopération Décentralisée

Participation à des projets européens via les programmes FEDER et LEADER (dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire).

Depuis 2009 : déploiement de la Fibre Optique sur l'ensemble du territoire (zones urbaine et rurale), via le projet de réseau d'initiative publique (RIP) « Cœur Fibre ». La CCCCCF a été une des premières en France à s'engager sur le sujet.

Coopération avec l'Agence de l'Eau : co financement CCCCCF/Agence de l'eau dans le cadre de la création du musée de l'eau Algia, sur le site de STEP à Ultra Filtration.

Positionnement dans le cadre des évolutions législatives ou réglementaires : la CCCCCF s'engage pour la réalisation de projets sur son territoire > sur la filière Equine ; accompagnement du projet de méthanisation sur l'Eco Domaine du Bouquetot.

Accueil à Deauville du Congrès national de l'ADCF au mois d'octobre 2018 et des universités d'été de l'ADGCF en 2019 (Marc BOURHIS, DGS de la CCCCCF, Vice-Président de l'ADGCF en charge du tourisme, du numérique, de l'économie et de l'attractivité)

Président de France Congrès et Evénements (Association des Maires des villes de congrès) en 2001, puis en 2008 et 2014, Philippe Augier met également son expérience au service de l'Association des Stations Classées et Communes Touristiques dont il est Vice-président. Membre du Conseil d'Administration d'Atout France, il siège également au conseil d'orientation du Conseil National du Tourisme et au Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Elus du Littoral. Il a également créé l'association « Tourisme en Pays d'Auge » et en 2010 « Tourisme Seine Estuaire » qui fédérait les professionnels et les institutionnels du tourisme de l'estuaire de la Seine, en plein essor avec le projet de l'Axe Seine et de Pôle métropolitain de l'Estuaire.

En septembre 2016, Philippe Augier s'investit dans la création d'une agence d'attractivité qui a pour but de valoriser les atouts de la Région et créer une marque Normandie partagée par tous les acteurs économiques, culturels, sportifs. Il est élu président de l'Agence d'Attractivité Normandie en 2017.

En 2017, Philippe Augier est choisi pour son engagement et ses fonctions au service du tourisme français par le Premier Ministre Edouard Philippe, il participe alors au Comité interministériel du Tourisme au sein duquel une mission sur l'investissement touristique lui est également confiée.

Vice-Président du Conseil des chevaux de Basse-Normandie, Philippe Augier est à l'origine de la création du pôle de compétitivité de la filière équine labellisé par l'Etat en 2005 et désormais nommé HIPPOLIA, réseau national des acteurs innovants de la filière équine.

Elaboration du PCAET : multipartenarial (CEREMA sur le volet changement climatique, AURH sur le volet mobilité, SDEC sur le volet énergie)

6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité

Description

La collectivité met en place des actions de coopération renforcée avec les autres collectivités de son territoire (dans le périmètre administratif de l'intercommunalité), dans une approche solidaire et efficace en matière de politique climat-air-énergie entre intercommunalité et communes membres. Elle s'implique en tant qu'animateur ou moteur du territoire. Elle accompagne les communes ou sert d'exemple dans la mise en place de leur politique climat air énergie et encourage la mise en place d'actions mutualisées.

Mesures réalisées

La CCCCCF étant nouvellement obligée de réaliser un PCAET, elle a lancé sa réalisation avec la mise en place d'une gouvernance avec les communes.

Les compétences et les rôles Communes et EPCI sont bien répartis, et les personnes référentes (élus ou techniciens) sont bien identifiées.

Les commissions Environnement et Aménagement du territoire pilotent le PCAET sous forme d'un COPIL qui arbitre et valide les grandes décisions. Ce COPIL est composé d'élus représentants chacune des 12 communes membres. Des spécialistes interviennent régulièrement.

Par ailleurs, 1 fois par an, un séminaire thématique est organisé (avec la participation d'experts externes apportant des éclairages sur des thématiques spécifiques. Ex : la mobilité, l'énergie...). Sous format participatif en 2018, avec des groupes de travail, intégrant la vision du territoire (dont la prospective climat air énergie). En janvier 2019, l'ensemble des élus communautaires et des directeurs généraux des communes ont travaillé sur le programme d'actions du PCAET après intervention de 3 experts sur les sujets : énergie, éclairage public, parkings intelligents.

La CCCCCF est animatrice sur le sujet climat-air-énergie : plusieurs actions peuvent être citées en exemple :

- Diagnostic des bâtiments publics (intercommunaux et communaux) réalisé par le SDEC, avec un pilotage de la CCCCCF ;
- Achats groupés (par exemple sur les marchés de commande des travaux ; achat global pour les logiciels/informatique, voirie...)
- Organisation de formation collective (utilisation de logiciel, SIG par ex)
- Dématérialisation

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique : création d'une « boucle » numérique sur l'ensemble des communes (pas besoin d'opérateur extérieur).

Plusieurs communes disposent d'un CEP avec le SDEC (Deauville, Bénerville-sur-Mer).

Construction du plan de communication : les outils sont mis à disposition des communes.

6.1.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire

Description

La collectivité établit chaque année un plan de communication spécifique climat-air-énergie et le met à jour régulièrement. Il fixe les objectifs, distribue les tâches et responsabilités et planifie les différentes actions de communication qui seront conduites en continu (par groupes cibles, avec tous les médias). L'identité climat air énergie de la collectivité est déclinée dans ce plan de communication et toutes les actions menées sont exemplaires en matière d'éco-responsabilité.

Mesures réalisées

En parallèle du lancement de la réalisation du PCAET, la CCCCCF a mis en place un plan de communication. Une personne à la CCCCCF est en charge de la communication ; des moyens et un budget sont mis à disposition pour l'animation du plan de communication du PCAET.

Les besoins et les cibles sont identifiés ; les outils également.

Un Logo a été créé pour le PCAET, avec un slogan (« changeons ! Ensemble ici et maintenant) et une identité visuelle.

Le site internet comprend une rubrique PCAET : [https://www.coeurcotefleurie.org/\[...\]/](https://www.coeurcotefleurie.org/[...]/)

Articles sur les avancées du PCAET dans les 4 derniers Cœur Mag (avec dans le numéro 10 de l'hiver 2020, un article sur la démarche Cit'Ergie)

Page PCAET du site régulièrement actualisée

Plus globalement, la CCCCCF valorise les actions menées sur les thèmes climat air énergie à travers ses différents supports de communication (Cœur Mag, Dossier de Presse, livrets sur la concertation du PCAET...)

En interne : flashs internes (dont 6 sur Cit'ergie depuis 2018 dont 2 pendant l'été 2018 sous forme de BD ludiques).

Création d'une nouvelle rubrique en 2019 sur le site de la CCCCCF « ENERGIE & CONSTRUCTION » structurant les conseils apportés aux particuliers (CAUE, EIE, Soliha, Soleil 14) : <https://www.coeurcotefleurie.org/energie-construction/>

La CCCCCF a mis en place des nudges sur la thématique déchets (ex : installation et déploiement de cendriers de sondage, afin d'inciter positivement les usagers à jeter leur mégot ailleurs que sur la voie publique, clous en laiton "ici commence la mer"...).

La CCCCCF est également relais d'informations :

- Envoi par mail aux communes de kits de communication + formation des communes à l'extérieur
- Avec la commune de Deauville : partage des événements. Par exemple, dans le cadre des « 24h for the Océans » (avec Tara Expédition), Festival du Green Award, Global History Forum (sur le thème de l'eau).

La CCCCCF a également :

- Le musée de la découverte et de l'eau Algia (pollution, éco gestes et consommation de l'eau, cycle de l'eau, préservation), en lien avec le grand public et les écoles ;
- L'Eco Domaine de Bouquetot ;
- Le Musée Paléospace (sur la préservation des ressources naturelles ; circuits de randonnée).
- Rédaction d'un guide éco-manifestation à l'attention des organisateurs d'événements sportifs...sur le territoire.

Suivi du nombre de participants lors des manifestations

Dans le cadre de l'opération sobriété de l'ADEME, la collectivité est bien identifiée comme moteur de la démarche parmi les autres collectivités.

6.2 Habitat et précarité énergétique

6.2.1 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Description

La collectivité engage une politique de prévention et de lutte contre la précarité énergétique (liée au logement et à la mobilité) et l'inscrit dans ses documents stratégiques.

La collectivité a initialement réalisé un travail d'inventaire des acteurs de la précarité énergétique et des actions existantes, sur lesquelles elle peut construire son dispositif.

La collectivité utilise au mieux les moyens humains à disposition pour identifier des situations de précarité énergétique et orienter les familles directement vers les dispositifs existants ou indirectement vers des associations spécialisées. Dans une approche partenariale, des actions visant à diminuer la précarité énergétique sont menées.

Mesures réalisées

PLUi valant PLH ; Territoire rural

Une OPAH : terminée

Ce sont principalement les communes qui sont en lien avec les bailleurs sociaux, dans le cadre des projets de construction.

Eco conditionnalité des aides aux bailleurs sociaux, calquée sur les objectifs de l'Etat (avec un suivi réalisé par Soliha).

Les bailleurs sociaux ont été interviewés et ont participé à l'atelier du PCAET sur l'énergie. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH 2014-2017 :

- Participation des CCAS et des travailleurs sociaux
- Ce sont principalement les logements en grande précarité qui ont été ciblés, sur les plus grosses copropriétés.

NB : contexte particulier : beaucoup de résidences secondaires

Lors des échanges avec les bailleurs sociaux : demande de travailler en priorité sur la précarité énergétique (notamment avec Partélios)

Travail sur les foyers témoins (avec la démarche TZDZG).

La CCCCf a également signé une convention avec Soliha pour 2019 (également en 2020), afin d'assurer une mission de suivi et animation pour l'amélioration de l'habitant, intégrant :

- Information et conseil des propriétaires sur les aides en matière d'amélioration de l'habitat et développement durable,
- Favoriser la réhabilitation des logements locatifs dégradés en respectant l'éco-conditionnalité et la maîtrise des loyers après travaux
- Participer à la mise en œuvre des actions et à la mobilisation des aides financières en faveur du développement durable.

6.2.2 Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier

Description

La collectivité informe et incite les acteurs professionnels du bâtiment (promoteurs, investisseurs, artisans, bureau d'études, administrateurs de biens, notaires, agents immobiliers...) à intégrer les enjeux climat-air-énergie à leurs activités. Ces actions sont réalisées via une plateforme territoriale de la rénovation énergétique ou des conventions volontaires, contenant des standards de construction et de rénovation élevés, des objectifs d'efficacité énergétique, la sensibilisation des occupants.

Mesures réalisées

PLUi valant PLH ; Territoire rural Une OPAH : terminée

Les communes sont le premier lien avec les promoteurs ou aménageurs.

En revanche, la CCCCCF a évoqué la possibilité de créer une charte de développement durable pour accompagner les petites communes dans leur projet.

Dans le cadre des entretiens réalisés pour le PCAET, plusieurs des partenaires ont fait émerger le souhait de création d'une PTRE (ex : Point P est très demandeur, un architecte, un électricien). Avec la CCI et la Chambre des Métiers : l'idée serait de travailler sur les PDE avec les entreprises.

6.3 Activités économiques

6.3.1 Favoriser les activités économiques durables

Description

La collectivité initie, soutient ou participe à des projets de coopération avec les acteurs de l'économie locale ou régionale sur le climat, l'air et l'énergie, afin d'atténuer leur impact environnemental. Elle participe notamment au développement des projets d'écologie industrielle et plus généralement d'économie circulaire sur le territoire. Elle contribue à l'amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités et cherche à améliorer l'attractivité économique de son territoire.

Mesures réalisées

Le champ d'exercice de la compétence développement économique est bien défini, et les rôles bien répartis.

La CCCCCF travaille en partenariat avec le Pôle métropolitain sur ces sujets :

- Étude foncière à vocation économique pour le pôle métropolitain,
- Étude de valorisation des déchets de l'estuaire,
- Travail avec le réseau GRANDET,
- Open data et organisation d'un hackathon tourisme,
- Boucles locales Seine à vélo pour irriguer l'arrière-pays et favoriser le tourisme vert,
- Écologie industrielle : toile industrielle réalisée par l'AURH. Sur le territoire de la CCCCCF, un potentiel projet identifié sur l'ancien quai de transfert des déchets (dans un avenir proche) > lancement d'une AMO pour le déclassement ICPE.

La CCCCCF a un projet de zone d'activités communautaire (au stade de la programmation en 2020). La CCCCCF a élaboré un Règlement Local de Publicité.

Dans le cadre de la construction du PCAET, les acteurs économiques participent (via une série d'entretiens (une cinquantaine) réalisés dans le cadre du diagnostic durant l'été, puis en fin 2018 des ateliers de travail sur les actions à envisager). La CCCCCF a pris contact avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire dont l'association des commerçants, et des entretiens ont été réalisés avec des commerçants.

Actions avec les commerçants : identification des bonnes ou mauvaises pratiques ; instauration de la redevance spéciale pro (déchets), FISAC, formation AGEFOS, Opération sacs 100% recyclés : Dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie accompagne les commerçants dans cette démarche afin de sensibiliser les clients > la CCCCCF distribue un ensemble de sacs réutilisables. Le territoire compte principalement des TPE/PME, et seulement une dizaine de grosses entreprises.

Opération les Gourmet Box en cours : en 2019 rencontre avec des restaurateurs volontaires et préparation de la suite de l'action. En 2020, groupe de travail créé avec des restaurateurs mais reporté en raison du COVID.

Le déploiement de la fibre optique est un facteur de dynamisme pour le développement économique et l'attractivité du territoire.

Formation avec la CCI : sur les nouvelles technologies par exemple

Chambre d'agriculture : un élu de la CCCCCF est engagé sur le sujet et porte le volet agricole du PCAET (Atelier Agriculture fin février 2019 : circuits-courts, développement des ENr dans les exploitations agricoles et développement du tourisme vert dans l'arrière-pays).

Il existe un espace de co-working sur la CCCCCF qui n'aurait pas pu voir le jour sans la fibre optique (financement CCCCCF) ; un bureau en co-working est également disponible dans les locaux municipaux de la ville de Trouville-sur-mer.

La CCCCCF favorise l'accueil d'entreprises en lien avec l'environnement et le développement durable, ce qui se traduit concrètement sur l'Eco Domaine du Bouquetot.

L'Eco Domaine est également un lieu de formation et de sensibilisation sur l'utilisation innovante des ressources naturelles > Aromathérapie, culture familiale de spiruline, apiculture naturelle, permaculture, reconnaissance et utilisation des plantes comestibles... Les formateurs professionnels transmettent et accompagnent à l'apprentissage grâce à des programmes de formation basés sur la pratique. > <http://ecopya.org/formation-et-stage/>

6.3.2 Développer un tourisme durable

Description

La collectivité élabore une stratégie touristique durable prenant en compte de manière intégrée les impacts du tourisme sur les ressources naturelles et les écosystèmes (la pression sur la ressource locale en eau, ...), en matière d'émissions GES (notamment liées au transport) et l'accès aux activités touristiques pour tous. Elle prend des mesures pour réduire ces impacts.

La collectivité implique les prestataires de tourisme spécialisés (tourismes d'affaires, de sport, de loisirs, événementiel) et inscrit cet objectif dans sa stratégie de tourisme durable. Elle incite en particulier les acteurs de l'hébergement et de la restauration à s'engager dans une démarche écoresponsable.

Mesures réalisées

Compétence Tourisme :

> la CCCCCF a délégué l'exercice de la compétence promotion du tourisme, maintien et création d'offices de tourisme intercommunaux, à la SPL de développement territorial et touristique de Deauville (cf Convention).

La collectivité a globalement une bonne connaissance des enjeux et des pratiques de tourisme durable.

Les actions mises en oeuvre :

Déviations de 2 boucles de randonnée pour passer sur le site de l'éco domaine de Bouquetot ; avec des visites du site organisées

Maillage important du territoire de chemins de randonnées et vélos Paléospace : location de VAE
Connexion avec la Seine à Vélo (pilotage par le Conseil Départemental de l'Eure) et la Vélomaritime
Création de boucles locales à partir du tracé de la Seine à vélo et création d'une boucle touristique par le Département du Calvados.

Hébergements insolites sur l'Eco Domaine (cabanes dans les arbres), avec un accompagnement de la CCCCCF pour pouvoir faire aboutir règlementairement le projet.

La SPL Tourisme valorise les marchés locaux, dont les marchés bio ; listing des circuits courts à l'office du tourisme, vente à la ferme, bœuf bio

Tourisme et mobilité :

- Création d'une navette maritime Trouville-sur-Mer –Le Havre (projet soutenu par le Pôle métropolitain)
- Connexions en train pour rejoindre Deauville/Trouville
- Train touristique entre Dives-sur-Mer et Deauville
- Promotion de la marche nordique (organisation des Normandiques à Blonville-sur-Mer), triathlon de Deauville, Marathon de Deauville, 21kms entre Monts et Marais, la Rochambelle à Trouville-sur-Mer...
- Actions de promotion de découverte de la Côte Fleurie (train-vélo par exemple)

Par ailleurs, le territoire dispose de 2 lignes de bus (L21 et L22), gérées par la Région, mais co-financées dans une large proportion par la CCCCCF (à ¾ par la CCCCCF). Elles circulent toute l'année, mais l'été la fréquence est renforcée + ligne Caen-Le Havre via Honfleur (ligne 20)

La SPL Touristique du territoire de Deauville siège à Normandie Attractivité : Création de la marque InDeauville.

La CCCCCF est certifiée pour la qualité des eaux de baignade, certification renouvelée tous les 3 ans suite à un audit (plus exigeant que le Pavillon Bleu). Dans ce cadre, des animations sur la plage sont menées par le délégataire de l'assainissement (une trentaine de dates par an, sur plusieurs thèmes > prévention sur le tri, distribution de cendriers de plage...).

Un profil de vulnérabilité est également mis en place pour la prévention des pollutions.

6.3.3 Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie

Description

La collectivité contribue à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie. Elle peut collaborer avec les centres de formation et le milieu de la recherche ou soutenir un projet phare exemplaire et ambitieux privé, dans ces mêmes domaines, en apportant son expertise et/ou ses conseils pour pousser le projet plus loin dans l'excellence. Elle peut en outre favoriser l'émergence de projets en fédérant les acteurs (organisation de rencontres entre collectivité, entreprises, associations et recherche) ou en facilitant le dépôt de projets (recherche des projets, soutien méthodologique). En particulier, la collectivité est cohérente dans sa prise de position à l'égard des grands projets impactant en matière d'émission de gaz à effet de serre, de qualité de l'air ou la consommation d'énergie ou l'utilisation des terres agricoles sous l'influence de son territoire.

Mesures réalisées

La CCCCf connaît les formations ou acteurs de la recherche sur certains thèmes en lien avec le climat l'air ou l'énergie.

- Avec l'IRD2 (Institut Régional du Développement Durable), dans le cadre du projet Ricochet (sur le changement climatique) : 2 sites d'études sont sur le territoire de la CCCCf (risque inondation à Trouville sur Mer ; et Glissement de terrain sur les « Vaches noires »). <http://www.ird2.org/rencontres-chercheur/projet-ricochet/>
- Travail réalisé avec l'université de Caen sur des Nudges ; l'intelligence artificielle (Chat Bot Sophie)
- Dans le cadre des travaux sur l'économie circulaire, étude sur la réutilisation des gravats
- Collaboration régulière de la CCCCf avec : la licence professionnelle Tourisme, Master de géographie, Master Science Po option développement durable en alternance
- En 2018 : un stagiaire de master de géographie de Rennes est venu en soutien de la démarche cit'ergie, et l'opération collective sur la sobriété énergétique.

La CCCCf participe également, et de manière active, au pôle métropolitain (dont démarches d'économies circulaires, avec des expérimentations).

6.4 Agriculture, forêt

6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable

Description

Au travers de ses compétences, la collectivité soutient, promeut et encourage des pratiques agricoles et alimentaires durables sur son territoire :

- en menant des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules du secteur agricole (formation aux pratiques agro-écologiques, certification environnementale des exploitations...)
- en mobilisant les acteurs du territoire, par exemple par le biais d'un PAT – projet alimentaire territorial – sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (du producteur au consommateur)
- en orientant ses actions et ses soutiens (techniques et financiers) pour accompagner des projets exemplaires et les filières agricoles locales et durables
- par le biais de la commande publique (restauration collective publique, événementiel)
- en sensibilisant les habitants aux enjeux et aux actions à mettre en place (alimentation moins carnée, respect de la saisonnalité, lutte contre le gaspillage alimentaire...)

Mesures réalisées

Etude agricole réalisée par la SAFER en 2011 (avec un recensement des exploitations ; définition d'OAP sur le milieu agricole ; repérage des terres à forte valeur agronomique pour orienter les choix d'aménagement)

Un élu actif (M. Langlois, Maire de Saint-Gatien-des-Bois) : mise en place de la Commission Ruralité (élus CCCCf).

Particularité du territoire : agriculture de Haras/chevaux ; seulement 1000 bovins sur la Communauté de Communes, et peu de culture.

Au total : 2630 ha de surfaces agricoles

Etude sur les potentiels de méthanisation en cours avec le pôle métropolitain.

- Étude méthanisation Bouquetot
- Étude Biomasse méthanisation Pays d'Auge
- Etude de faisabilité en cours d'élaboration sur la CCCCCF pour une biméthanisation

Participer concrètement à des installations et au maintien des pratiques agricoles durables : sur l'éco domaine du bouquetot, sont présents :

- ferme spiruline bio
- TERRICOLE Lombricompost est une structure agricole en nom propre spécialisée dans la lombriculture.
- L'Abeille Noire Maraîchage Bio : Espace test en permaculture, travaille sur la sélection génétique de l'abeille noire et sa préservation
- des fleurs partout : Culture de fleurs coupées > Delphine, qui est également paysagiste, produit des fleurs dans un jardin bouquetier, cultivé en écoculture. Bouquets, fleurs comestibles, installations florales..

Valorisation des produits locaux (guide des producteurs ; valorisation des acteurs du monde agricole sur l'éco domaine de Bouquetot)

Restauration collective : il s'agit d'une compétence communale (pas de cuisine centrale gérée par la CCCCCF). La Communauté de Communes travaille avec les établissements scolaires sur le compostage (composteurs collectifs).

Indicateurs :

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%) :

Neuf fermes certifiées AB sont recensées sur le territoire. La moitié des communes comptabilise, au minimum, une ferme AB. Néanmoins elles sont majoritairement réparties à l'ouest du territoire avec deux communes qui dénombrent plus de 50 % des fermes bio : St Pierre Azif et Blonville-sur-Mer.

Concernant les productions, il existe peu de diversité sur le territoire. En effet, plus de 50 % de la production bio est caractérisée par de l'élevage bovins viande. Les autres productions bio sont donc marginales.

> Moins de 3,8% pour Coeur Côte Fleurie.

Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)

Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique (g/repas)

> Pas de compétence scolaire de la CCCCCF

Séquestration carbone des espaces agricoles : 1 675 129 teq CO2

6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés

Description

La collectivité prend en compte la forêt et les espaces boisés dans ses documents d'urbanisme, dans un objectif d'identification, de préservation, d'utilisation rationnelle ou de développement. Elle incite aux pratiques sylvicoles durables et au développement des pratiques de gestion raisonnée des forêts et espaces boisés, en interne et auprès des particuliers et des professionnels. Elle contribue à structurer et développer des filières bois-énergie et bois-construction.

Mesures réalisées

Les élus, les services et les acteurs du territoire sont sensibilisés aux enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés (principalement sur la protection en tant que ressource naturelle ; encore de l'information à faire sur la séquestration carbone, l'adaptation au changement climatique).

Plan de gestion forestière en cours d'élaboration par l'ONF (avec validation des élus) Sur l'Eco Domaine de Bouquetot > Plan de gestion des espaces boisés

Surface forestière principalement concentrée sur la forêt de Saint-Gatien-des-Bois : la forêt représente 3700 ha, soit 30.7% du territoire.

Deux forêts publiques sont présentes sur le territoire : la forêt communale du Theil-en-Auge (20,5 Ha) et la forêt sectionale de Saint- Benoit-D'Hebertot (14,35 Ha).

Les surfaces de forêt privées représentent donc 3628 ha.

Protection des espaces forestiers et boisés dans les documents d'urbanisme (EBC, espaces verts protégés, Znieff).

Indicateurs :

Part de surface forestière certifiée (%) : NC

Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO₂) : 1 774 185 tCO₂eq (forêt) + 109 055 tCO₂eq (haies associées aux espaces agricoles) (avec outil Aldo de l'ADEME)

Sur le territoire de l'EPCI la forêt stocke près d'1,8 millions de tonnes de CO₂ éq. et séquestre annuellement plus de 18 000 tonnes de CO₂ éq. La forêt représente 30,7 % de la surface du territoire et stocke près de 46,7 % du Carbone stocké à l'échelle de l'EPCI (Hors produit bois).

6.5 Société civile

6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation

Description

La collectivité mobilise les citoyens dans le processus de décision et organise, en collaboration avec le service public concerné, des groupes de travail et des dispositifs participatifs variés relatifs aux projets climat-air-énergie. La concertation peut être aussi bien menée en phase de diagnostic que lors de la construction du programme d'actions ou de sa mise œuvre.

Mesures réalisées

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la CCCCCF a fait appel à un AMO Concertation > une cinquantaine d'acteurs locaux ont ainsi été mobilisés durant l'été 2018 (avec réalisation d'entretiens en direct) ; courant octobre/novembre 2018 et février 2019, des ateliers ont également été organisés pour travailler sur le programme d'actions.

Une page sur le site internet de la CCCCCF a été créée pour récolter les contributions des acteurs et des citoyens.

Envoi de 2 livrets de la concertation aux habitants pour les solliciter sur leurs contributions

Lors du 21 kms entre Monts et Marais de Blonville-sur-Mer (novembre 2018) : stand tenu par la CCCCCF, avec un jeu grand public sur les questions de mobilité sur le territoire (novembre 2019).

Sur la concertation/communication PCAET : Livret de concertation n°1 diffusé dans les boîtes aux lettres en novembre 2018 + livret de concertation n°2 diffusé dans les boîtes aux lettres avec le journal communautaire n°11 en juillet 2020.

Les actions ayant été proposées par les habitants ou acteurs du territoire vont être valorisées dans le bilan de la concertation (avec identification des actions issues de la concertation).

6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité

Description

La collectivité incite les citoyens aux comportements et à la consommation éco-responsables et soutient, sensibilise les relais d'opinion (partis politiques, associations, ONG) pour qu'ils deviennent des modèles d'exemplarité et exercent une influence sur les habitants pour qu'ils agissent en conformité avec la politique climat-air-énergie de la collectivité. Des actions sont en particulier menées pour limiter l'emprise de la publicité.

Mesures réalisées

3.5 personnes en charge de la communication au sein de la collectivité ; des budgets définis La CCCCCF collabore régulièrement avec les associations.

Communauté Facebook avec la démarche TZDZG et les foyers témoins.

Différenciation faite sur le territoire entre 3 typologies de publics : les résidents permanents, les bi-résidents et les touristes

Campagne de communication réalisée en 2016-2018 sur 5 éco gestes (emballage, verre, jour de collecte, gaspillage alimentaire, eau du robinet), avec une campagne d'affichage et des outils de communication mobilisés.

Création d'un nudge (rapport de consommation) > il s'agit d'un objectif de communication fixé dans la DSP de Véolia (pour la diminution des consommations d'eau).

Travail avec les associations pour l'organisation des événements et des associations. Pour le moment, cela se fait au fur et à mesure, selon le type de manifestation et les résultats attendus.

Rédaction d'une charte des éco manifestations. (kit « manifestations éco responsables dans le PLPDMA) : juin 2020

Règlement local intercommunal de publicité en place
Stop Pub (avec le service de gestion des déchets)

Également des interventions régulières du CPIE dans le cadre de la démarche TZDZG :

- Promotion du jardinage au naturel (sensibilisation aux bonnes pratiques, via une association de jardiniers et animateur composteur (1ère animation en 2019), et par un livret « jardiner zéro déchet » (2020)

- Promotion du compostage collectif

- Sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire (via les vélosmoothie zéro gaspi, à l'été 2019)

- Sensibilisation au suremballage (en lien avec les magasins ; opération mini caddie VS maxi caddie ; campagne d'information et d'accompagnement des commerçants susceptibles d'accepter les emballages et contenants des particuliers.

- Stand (animation) tenu à 2 reprises (2018 + 2019) au semi-marathon Mer, Monts & Marais : le 1er sur la mobilité, le 2ème sur l'énergie

- Avril 2019 : Forum Grand Public (thématiques : mobilité, énergie)

- Mai 2019 : Évènement jeunes « Change ! Deviens un p'tit héros de l'enviro ! »

6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance

Description

La collectivité développe des actions d'éducation et de sensibilisation à la problématique climat-air-énergie dans les établissements scolaires, crèches et garderies. Ces actions sont variées (forme et contenu), et impliquent les élèves, le corps enseignant et le personnel. Autant que possible, elles s'intègrent dans un projet pédagogique global et sont planifiées sur l'année voire sur l'ensemble du cycle. Certaines actions visent directement la réduction des consommations d'énergie, d'eau et les émissions de polluants liées à l'utilisation des locaux et aux déplacements scolaires.

Mesures réalisées

La CCCCCF n'a pas la compétence scolaire (= compétence communale)

Participation à l'animation scolaire ; la CCCCCF organise des animations dans les écoles du territoire sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire.

Opération : la plage, c'est pas une poubelle !

Animations réalisées au Paléospace (SPL > la CCCCCF est propriétaire des bâtiments)

Collaboration avec des associations (Croix Rouge, Atout Cœur) : apprentissage pour la fabrication d'objets recyclés, défilé des enfants avec des récupérations de vêtements

Sorties organisées par les écoles à l'éco-domaine de Bouquetot (depuis 2018)

- Mai 2019 : Évènement jeunes « Change ! Deviens un p'tit héros de l'enviro ! » : Cet évènement a réuni 400 élèves de CM1/CM2 de la Communauté de Communes, avec différents ateliers au programme (troupe d'improvisation et concours d'affiches sur la pollution des plages, apprentissage de l'art japonais Furoshiki pour réaliser ses emballages en tissus, vélos smoothies, sensibilisation aux écocgestes dans la Green House et aux énergies renouvelables).

- Lancement du Programme Watty à l'école pour 2 années scolaires : pour l'année scolaire 2019/2020 et 2020/2021. 4 écoles volontaires : Ecole du Bois Joli à Saint-Gatien-des-Bois, Ecole André Malraux à Touques, Ecole Jeanne d'Arc à Trouville-sur-Mer, Ecole Fracasse à Deauville (programme labellisé par le Ministère, cofinancé par EDF et la Communauté de Communes, créé par Eco CO2 et animé par le CPIE Vallée de l'Orne). Les 1ers ateliers en classe ont démarré en janvier 2020.

6.5.4 Gérer ou soutenir les centres de conseil sur le climat, l'air et l'énergie à l'intention des acteurs privés

Description

La collectivité gère ou soutient un ou des centre(s) de conseil (local ou régional) sur le climat, l'air et l'énergie à l'intention des acteurs privés : grand public, architectes, urbanistes, entreprises, maîtres d'ouvrage... Sur le volet rénovation de l'habitat, ce conseil peut être assuré par une plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Mesures réalisées

Les services d'information climat air énergie présents sur le territoire de la CCCC :

- EIE
- Soliha
- Et le CAUE.

Actuellement, la permanence du CAUE est celle qui fonctionne le mieux ;

Relance des permanences EIE en mars 2020 : 1 permanence par mois, pour sensibiliser à la rénovation énergétique des bâtiments (Par Biomasse Normandie)

Permanence de Soliha 2 fois par mois : conseils sur les aides pour réhabiliter les logements, sous conditions de ressources

Depuis 2019 : conseils pour la pose de panneaux solaires (convention avec le SDEC) – animation du cadastre solaire.

Les conseils sont actuellement principalement vers les habitants/particuliers.

Elle s'appuie sur des intervenants extérieurs pour le conseil : sur la rénovation énergétique (Soliha), l'EIE

Pas de plateforme de la rénovation à ce jour ; la collectivité s'oriente plus vers une structuration de l'offre de conseils aux particuliers pour la rénovation

Dans le cadre de la Convention avec Biomasse d'autres actions sont programmées :

- Organisation et réalisation d'une opération de communication basée sur la thermographie de façade (100 maisons en zone dense) > l'action a commencé : les prises de vue thermographiques des façades ont été réalisées.

- L'organisation d'une action d'informations et de sensibilisation des professionnels du bâtiment du territoire

L'organisation d'une session de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie des agents de la collectivité

6.5.5 Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des ménages et des acteurs économiques du territoire

Description

La collectivité soutient financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des ménages et des acteurs économiques du territoire.

Par exemple :

- soutien à des consultations techniques spécialisées (chèques/bons de conseils)
- soutien aux mesures d'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables
- soutien aux actions de réduction des polluants atmosphériques
- soutien à la mobilité durable
- mesures d'économie d'eau (économiseurs d'eau, utilisation des eaux grises)
- soutien financier à l'agriculture biologique

Mesures réalisées

Pas de compétence AOM, et soutien aux actions MDE

Convention OPAH 2014-2017 : soutien financier ingénierie + subventions en sus des subventions de l'ANAH (dont la rénovation énergétique, l'adaptation du logement...).

Installation gratuite de composteurs collectifs dans les écoles et les copropriétés. Adhésion à l'ATMO Normandie.

Accompagnement des commerçants pour répondre à la non-distribution des sacs en plastique avec distribution par la CCCC de sacs réutilisables.

Soutien à l'association Place Nette (insertion et réutilisation de vieux objets pour une seconde vie)

En 2020, budget d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie sur le territoire :

Convention de soliha : 10 180 €

Convention avec biomasse normandie : 7700€

Convention avec le SDEC (cadastre solaire) : 1300 €

Soit au total : 19 180 € pour l'année 2020